

PARTIE IV

Naturalisation et intégration des immigrés sur le marché du travail¹

Principaux résultats

Ce chapitre examine les données disponibles sur l'acquisition par les immigrés de la nationalité du pays d'accueil et les liens entre naturalisation et résultats sur le marché du travail. Ses principales conclusions sont les suivantes :

- Au sein de l'OCDE, la fréquence d'acquisition de la citoyenneté parmi les immigrés varie fortement selon les pays. Dans les pays d'immigration traditionnels, pratiquement tous les immigrés (réguliers) sont naturalisés dans la décennie suivant leur arrivée. Dans les pays européens membres de l'OCDE, les chiffres de naturalisation les plus élevés sont enregistrés en Suède et aux Pays-Bas, les plus bas au Luxembourg et en Suisse.
- La proportion d'immigrés résidents de longue durée qui adoptent la nationalité du pays d'accueil semble avoir augmenté pendant la dernière décennie dans les pays européens membres de l'OCDE. Le fait est particulièrement évident en Belgique et en Suède où l'on observe de fortes augmentations des naturalisations d'immigrés originaires de pays non membres de l'OCDE, suite à un assouplissement des conditions d'accès à la citoyenneté.
- Le taux de naturalisation varie selon le groupe d'immigrés. Dans presque tous les pays, les immigrés originaires de pays à faibles revenus sont plus susceptibles d'opter pour la naturalisation que les immigrés venus de pays à hauts revenus et membres de l'OCDE. Les immigrés issus des pays d'Afrique tendent à afficher le taux le plus élevé d'acquisitions de la nationalité.
- Les femmes immigrées ont plus fréquemment la nationalité du pays d'accueil que les hommes. De même, les immigrés titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ont plus de chances d'avoir la nationalité du pays hôte que les immigrés ayant un niveau de formation moins élevé.
- Les immigrés naturalisés obtiennent en général de meilleurs résultats sur le marché du travail, en particulier lorsqu'ils sont originaires d'un pays à faibles revenus. Dans les pays membres de l'OCDE pour lesquels on dispose de données, le taux d'emploi des hommes immigrés naturalisés provenant d'un pays à bas revenus est en moyenne supérieur de 12 points de pourcentage à celui des immigrés non naturalisés. L'écart est encore plus marqué pour les femmes (14 points). Ces différences portent dans les deux cas sur les immigrés résidant depuis au moins dix ans dans le pays d'accueil.
- Les immigrés qui optent pour la naturalisation ont déjà en général de meilleurs résultats sur le marché du travail avant la naturalisation mais on observe des progrès supplémentaires après la naturalisation, ce qui laisse à penser que celle-ci a en tant que telle un impact sur les résultats des immigrés. La naturalisation semble notamment promouvoir l'accès des immigrés à des emplois mieux rémunérés.
- La naturalisation semble avoir des incidences positives sur les résultats des immigrés sur le marché du travail, par le biais de divers facteurs, en particulier la réduction des obstacles sur le marché du travail, l'accroissement de la mobilité et la baisse des discriminations.

- La naturalisation augmente clairement les chances d'accès des immigrés à un emploi dans le secteur public. Néanmoins, dans la plupart des pays, même les immigrés naturalisés restent sous-représentés dans le secteur public.

Introduction

L'accès à la nationalité du pays d'accueil constitue un élément important de la politique d'intégration. Il permet aux immigrés de disposer de l'ensemble des droits et obligations qui s'appliquent aux ressortissants du pays d'accueil. Dans la mesure où elle donne légalement aux immigrés la possibilité de devenir un membre à part entière et de participer pleinement à la société du pays d'accueil, l'acquisition de la nationalité est généralement perçue comme un geste « d'appartenance » à ce pays.

L'impact du processus de naturalisation sur la question plus générale de l'intégration socioéconomique des immigrés a connu depuis plusieurs années un regain d'intérêt, et ceci pour plusieurs raisons. Tout d'abord, dans beaucoup de pays membres de l'OCDE, la population immigrée a augmenté de façon significative pendant la dernière décennie, un certain nombre de ces pays étant devenus pour la première fois des pays de destination des immigrés. L'installation définitive d'une large proportion d'immigrés récents dans les pays de destination soulève presque inévitablement la question de leur accès à la citoyenneté du pays d'accueil². La question est aussi d'importance en ce qui concerne le rôle attendu des migrations du travail pour aider à combler, en conjonction avec d'autres politiques, les lacunes de l'offre de travail liées, dans de nombreux pays, au départ à la retraite de la génération du « baby-boom » et à la diminution du nombre de jeunes entrant sur le marché du travail. On peut s'attendre, en effet, à ce que l'accès à la citoyenneté agisse sur la capacité des pays d'accueil à attirer et retenir les immigrés.

L'accès à la nationalité du pays d'accueil est aussi perçu par beaucoup comme un moyen de promouvoir l'identification des immigrés au pays hôte. Dans cette optique, un grand nombre de pays membres de l'OCDE ont récemment renforcé la place que tient l'accès à la citoyenneté parmi les diverses mesures publiques visant à favoriser l'intégration, par exemple en organisant des cérémonies officielles d'acquisition de la nationalité.

Les pays d'installation de l'OCDE (Australie, Canada, Nouvelle-Zélande et États-Unis) ont traditionnellement opté pour un accès relativement rapide des nouveaux arrivants à la citoyenneté, en accordant le statut de résident permanent à tous les nouveaux immigrés non temporaires dès leur arrivée et en instaurant également un délai de résidence obligatoire assez court pour l'accès à la naturalisation. Cette approche de la citoyenneté est généralement considérée comme un élément du patrimoine national. L'Australie, par exemple, organise depuis 1949 de grandes cérémonies d'acquisition de la citoyenneté le jour de la fête nationale (26 janvier) et incite activement les immigrés à acquérir la nationalité australienne (voir OCDE, 2007).

Certains pays européens membres de l'OCDE, comme la Belgique, ont assoupli les normes de naturalisation au cours des dernières années, dans l'objectif de promouvoir l'intégration des immigrés sur le marché du travail et dans la société dans son ensemble³. En effet, l'un des constats essentiels qui se dégage des études de l'OCDE sur l'intégration des immigrés sur le marché du travail (OCDE 2008b, 2007) est que les immigrés naturalisés obtiennent fréquemment de meilleurs résultats sur le marché du travail que les non-naturalisés nés à l'étranger⁴. Toutefois, on sait peu de choses sur les facteurs qui

sous-tendent concrètement le lien observé entre acquisition de la nationalité du pays hôte et intégration des immigrés.

La question qui suscite sans doute le plus de controverses dans le débat politique sur la naturalisation est celle de savoir si l'obtention de la citoyenneté doit être un instrument de promotion de l'intégration ou bien plutôt le couronnement d'un processus d'intégration réussi. Il suffit d'étudier les différents droits de la nationalité à l'échelle internationale pour comprendre qu'il n'existe pas de réponse simple à cette question. D'un côté les immigrés doivent remplir divers critères liés à la question de l'intégration avant de pouvoir prétendre à la naturalisation. De l'autre, comme on le verra plus bas, l'acquisition de la nationalité peut accélérer le processus d'intégration.

Ce chapitre fait le bilan des données disponibles sur la naturalisation des immigrés et ses liens avec les résultats sur le marché du travail. Il cherche à éclaircir les points essentiels suivants : premièrement, comment la situation des immigrés naturalisés sur le marché du travail des différents pays se compare-t-elle à celle de leurs homologues non naturalisés ? Deuxièmement, les immigrés pour lesquels on observe de meilleurs résultats étaient-ils déjà en fait mieux intégrés avant leur naturalisation ou bien les améliorations sont-elles devenues effectives après la naturalisation ? Troisièmement, si les résultats s'améliorent après la naturalisation, pourquoi est-ce le cas ?

Définition de la notion de « naturalisation »

L'acquisition de la nationalité peut avoir lieu de façon automatique (principalement à la naissance) ou bien sur demande. La naturalisation désigne généralement l'acquisition non automatique de la citoyenneté par un individu qui n'était pas citoyen du pays concerné à sa naissance. Elle exige le dépôt d'une demande par l'immigré et une décision d'octroi de la citoyenneté par le pays d'accueil⁵. En un sens plus restreint, la naturalisation ne couvre pas les cas où un individu obtient une autre nationalité par simple déclaration ou acquisition automatique (par exemple au moment du mariage, à la naissance ou en atteignant l'âge adulte)⁶. L'acquisition de la citoyenneté à la naissance ou à l'âge adulte concerne en général uniquement les enfants d'immigrés nés dans le pays d'accueil, tandis que l'acquisition de la citoyenneté par mariage est un moyen important, et fréquemment utilisé, d'obtenir la nationalité du pays hôte pour les personnes nées à l'étranger. En 2008, en Allemagne, par exemple, 21 % des naturalisations résultaient d'un mariage ou d'une extension de la nationalité à un membre de la famille⁷. La proportion est semblable en Suisse où près de 18 % de toutes les acquisitions de citoyenneté ont lieu *via* les procédures de naturalisation dites « simplifiées » qui s'appliquent en cas de mariage ainsi qu'aux enfants de citoyens suisses (Steinhardt et al., 2009). Au Royaume-Uni également, 22 % des naturalisations ont lieu sur la base du mariage (Home Office, 2009).

Il serait préférable, dans l'idéal, de pouvoir distinguer entre la « naturalisation » telle que définie ci-dessus et d'autres formes d'acquisition de la nationalité présentant un caractère automatique. Cela permettrait de saisir de façon plus précise les différentes manières dont l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil affecte l'intégration des immigrés. En pratique, il n'est généralement pas possible d'identifier comment les immigrés ont obtenu la nationalité du pays d'accueil. Dans les séries de données administratives, l'identification des immigrés ayant acquis la nationalité du pays d'accueil est souvent difficile parce que ces sources de données n'incluent normalement aucune information sur l'acquisition de la citoyenneté. Les données d'enquête sur la population active, d'autre part, contiennent bien des informations sur la nationalité et le pays de

naissance des répondus mais généralement aucune sur le mode d'acquisition de la nationalité. Même dans les études longitudinales qui suivent les immigrés sur une certaine période de temps, il est généralement possible d'isoler uniquement l'acquisition de la citoyenneté par les immigrés mais non de distinguer entre ses différents modes d'acquisition⁸. Du fait de ces obstacles, les études empiriques s'appuient en général sur une définition plus large de la naturalisation incluant l'ensemble des étrangers ayant acquis la nationalité du pays d'accueil.

Lorsqu'il est nécessaire de s'appuyer sur les données d'enquête concernant la population active comme dans l'analyse empirique et comparative au plan international présentée ci-dessous, les immigrés « naturalisés » désignent les personnes nées à l'étranger qui ont la nationalité du pays d'accueil. Ce groupe comprend les personnes nées à l'étranger qui avaient déjà la nationalité du pays d'accueil avant d'y entrer comme, par exemple, les enfants d'expatriés qui sont nés à l'étranger. Dans la plupart des pays pris en compte dans l'analyse empirique qui suit, ce groupe est en général peu important, sauf dans le cas de la France qui a connu un mouvement migratoire de grande ampleur lors du retour des émigrants et de leurs enfants qui a suivi l'accès des anciennes colonies françaises à l'indépendance. Les statistiques françaises sur la population active incluent des données sur la nationalité à la naissance. Par conséquent, dans le cas de la France, les personnes nées à l'étranger ayant acquis la nationalité française à la naissance ont été exclues de l'analyse.

1. Naturalisation des immigrés : aperçu général de la situation dans plusieurs pays de l'OCDE

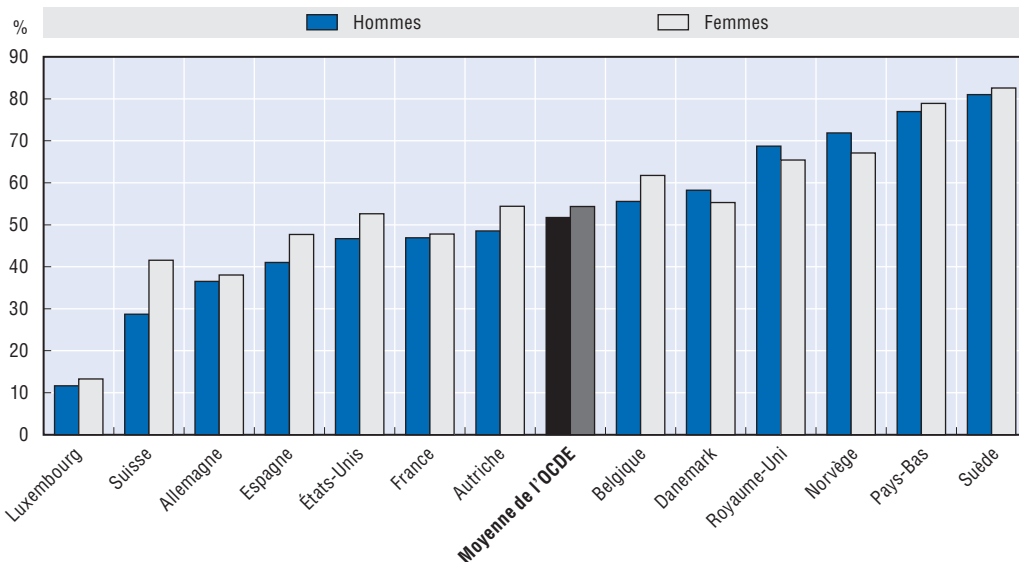
Cette section présente un constat général de la naturalisation des immigrés dans les pays membres de l'OCDE et des caractéristiques sociodémographiques qui distinguent les immigrés naturalisés des immigrés non naturalisés. Il importe de garder à l'esprit que les immigrés doivent normalement avoir résidé plusieurs années dans le pays d'accueil avant de pouvoir accéder à la naturalisation. Dans la plupart des pays membres de l'OCDE, l'acquisition de la citoyenneté est possible au bout de cinq à huit années environ. L'objectif étant de comparer les immigrés naturalisés et les immigrés non naturalisés pouvant prétendre à l'acquisition de la citoyenneté, l'analyse empirique ci-dessous porte uniquement sur les immigrés ayant dix ans ou plus de résidence dans le pays d'accueil⁹. On ne dispose pas de données pour l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande, trois pays dont le peuplement résulte de l'immigration et où la grande majorité des immigrés acquièrent la nationalité du pays d'accueil dans les cinq à dix années qui suivent leur arrivée. De plus, seuls les pays membres de l'OCDE dont la proportion d'immigrés était égale ou supérieure à 5 % au moment du recensement de l'an 2000 sont pris en compte. Le Portugal et la Grèce ont été exclus du groupe parce que les données disponibles ne permettent pas d'identifier les enfants nés à l'étranger de nationaux expatriés. Cette catégorie est en effet assez importante dans les deux pays et tend à afficher des résultats en matière d'emploi plus proches de ceux des populations autochtones que les autres catégories d'immigrés (voir OCDE, 2008b). L'objet d'étude étant ici le lien entre naturalisation et caractéristiques d'emploi, l'analyse ci-dessous prend en compte uniquement les immigrés âgés de 15 à 64 ans qui ne sont pas inscrits dans un établissement éducatif.

Comme le montre le graphique IV.1, le pourcentage d'immigrés naturalisés varie fortement entre les pays de l'OCDE. On observe la proportion la plus élevée d'immigrés

naturalisés en Suède, où 81 % des hommes immigrés et 83 % des femmes immigrées sont naturalisés. À l'autre extrémité du spectre se trouve le Luxembourg avec seulement 12 % d'hommes immigrés et 13 % de femmes immigrées ayant acquis la nationalité du pays d'accueil.

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, un peu plus de la moitié de tous les hommes immigrés sont naturalisés. La proportion est plus élevée pour les femmes dans tous les pays à l'exception du Danemark, de la Norvège et du Royaume-Uni. Le taux de naturalisation généralement plus élevé des femmes pourrait tenir en partie au fait qu'elles sont surreprésentées parmi les personnes ayant immigré du fait d'un mariage avec un citoyen du pays d'accueil. Comme indiqué plus haut, ce groupe bénéficie en général d'une procédure de naturalisation simplifiée.


Graphique IV.1. Part de la population née à l'étranger qui possède la nationalité du pays d'accueil, par sexe, dans quelques pays de l'OCDE, autour de 2007



Note : Les données se réfèrent aux immigrés âgés de 15 à 64 ans, en dehors du système éducatif, et résidents du pays d'accueil depuis 10 ans ou plus.

La moyenne de l'OCDE est la moyenne non pondérée des pays inclus dans le graphique.

Source : Voir annexe méthodologique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/886550151362>

L'accès au marché du travail des immigrés originaires de pays à hauts revenus et membres de l'OCDE est soumis à des restrictions moindres (en particulier dans les zones de libre circulation comme l'Union européenne). Pour autant qu'elle contribue à réduire les obstacles sur le marché du travail, la naturalisation tend à être plus avantageuse pour les immigrés issus de pays à bas revenus (voir Bevelander et DeVoretz, 2008). De plus, les immigrés originaires de pays à hauts revenus sont plus enclins à retourner dans leur pays (OCDE, 2008a) et cela peut les dissuader d'acquérir la nationalité du pays d'accueil s'ils doivent abandonner leur nationalité d'origine. La perte de la nationalité d'origine a en effet généralement un coût plus élevé (en termes de renoncement à certaines opportunités) pour les immigrés originaires de pays à hauts revenus que pour les immigrés issus de pays à bas revenus. On s'attendrait donc à ce que les immigrés originaires de pays à bas revenus

acquièrent plus fréquemment la citoyenneté du pays d'accueil. Le tableau IV.1 montre que les taux de naturalisation observés – c'est-à-dire la proportion d'immigrés naturalisés – corroborent généralement cette attente. Les immigrés venus de pays à hauts revenus et membres de l'OCDE optent moins souvent pour la naturalisation que l'immigré moyen. Alors qu'en moyenne dans l'ensemble de l'OCDE, 56 % des immigrés sont naturalisés, la part des immigrés naturalisés qui sont originaires d'un pays à hauts revenus et membre de l'OCDE est de 46 % seulement. L'Autriche est le seul pays dans lequel la proportion de personnes naturalisées est plus élevée parmi les immigrés issus d'un pays à hauts revenus et membre de l'OCDE.

Tableau IV.1. **Taux de naturalisation (%) par origine, autour de 2007**

Pays	Total	Pays à haut niveau de revenu et membres de l'OCDE	Pays européens non UE/AELE	Pays d'Amérique centrale et du Sud, et Caraïbes	Asie de l'Est et du Sud-Est	Afrique du Nord et Proche/Moyen-Orient	Autres pays africains
Autriche	52	56	45	<i>(58)</i>	72	86	73
Belgique	59	37	78	74	79	77	83
Suisse	35	35	27	63	44	64	46
Allemagne	37	35	29	40	37	48	..
Danemark	57	49	41	..	64	65	..
Espagne	44	46	25	60	32	26	29
France	47	36	40	59	87	50	55
Luxembourg	12	11	(35)	..	(33)
Pays-Bas	78	55	74	96	90	75	82
Norvège	70	47	84	77	90	99	96
Suède	82	65	94	87	91	97	96
Royaume-Uni	67	44	59	73	79	75	81
États-Unis	50	47	78	40	65	80	60
Moyenne OCDE	56	46	57	66	70	71	70

Note : Les données se réfèrent aux immigrés âgés de 15 à 64 ans, en dehors du système éducatif, et résidents du pays d'accueil depuis 10 ans ou plus. « .. » signifie que le chiffre n'est pas statistiquement significatif. La fiabilité des valeurs entre parenthèses est limitée. La moyenne OCDE est la moyenne non pondérée des pays dans le tableau; par manque de données publiables dans certaines catégories, la moyenne OCDE ne comprend pas le Danemark et le Luxembourg. Les chiffres en gras indiquent que le taux de naturalisation du groupe est plus élevé que celui de tous les autres migrants, les chiffres en italique indiquent que le taux de naturalisation du groupe est plus faible que celui de tous les autres migrants. Dans tous les autres cas, la différence avec les autres migrants n'est pas significative au risque 5 %.

Source : Voir annexe méthodologique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/887044480052>

Les immigrés d'Afrique et d'Asie affichent en général les taux de naturalisation les plus élevés. Le taux de naturalisation de ces groupes est en moyenne supérieur de 14 points de pourcentage à celui de l'ensemble des immigrés. Cela tient sans doute au fait que les immigrés originaires de ces régions sont souvent des réfugiés accompagnés de leur famille pour qui le retour n'est pas une option. Bien qu'ils soient moins fréquemment dans ce cas, les immigrés originaires d'Afrique du Nord n'en constituent pas moins l'un des groupes les plus défavorisés sur le marché de l'emploi. L'Espagne fait exception au schéma observé. Le seul groupe présentant un taux de naturalisation notablement plus élevé en Espagne est celui des immigrés d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud. En raison de ses liens historiques, culturels et linguistiques avec l'Espagne, ce groupe a souvent bénéficié de facilités d'accès à la citoyenneté espagnole. Le faible taux de naturalisation des immigrés originaires d'Afrique en Espagne peut sans doute être attribué au fait que les

immigrés issus de ces pays sont souvent des migrants de travail entrés initialement dans le pays par des voies irrégulières et qui, dans bien des cas, n'ont pas acquis un nombre suffisant d'années de séjour légal dans le pays pour obtenir la naturalisation.

Certaines données semblent indiquer que l'acquisition de la citoyenneté est devenue récemment plus fréquente, notamment parmi les immigrants issus de pays à bas revenus. Le tableau IV.2 permet de comparer le pourcentage d'immigrés de longue durée (plus de dix ans de résidence) qui ont acquis la nationalité du pays d'accueil dans un petit nombre de pays pour lesquels cette information est disponible, à la fois récemment et depuis une dizaine d'années. En Belgique et en Suède, on observe une forte augmentation dans le cas des immigrants provenant de pays non membres de l'UE depuis l'introduction de mesures ayant assoupli l'accès à la citoyenneté et/ou facilité la double nationalité (voir encadré IV.1). On observe aussi de légères augmentations aux Pays-Bas, en Norvège et au Royaume-Uni. L'inverse est vrai au Danemark qui a récemment restreint l'accès à la citoyenneté.

Tableau IV.2. Part de la population née à l'étranger qui possède la nationalité du pays d'accueil, 1999/2000 et 2007/2008, par région d'origine, dans quelques pays européens membres de l'OCDE

Pays	Tous immigrants 1999/2000	Tous immigrants 2007/2008	Immigrés de pays de l'UE 1999/2000	Immigrés de pays de l'UE 2007/2008	Immigrés de pays non UE 1999/2000	Immigrés de pays non UE 2007/2008
Autriche	52	52	66	56	48	49
Belgique	40	59	33	37	48	78
Danemark	64	57	65	46	64	61
Luxembourg	13	12	11	11	29	25
Pays-Bas	75	78	51	53	81	84
Norvège	68	70	47	46	80	85
Suède	71	82	61	65	79	93
Royaume-Uni	65	67	40	42	74	76
Moyenne OCDE	56	59	47	45	63	69

Note : Pour des raisons de disponibilité de données, pour 1999/2000 « UE » se réfère à UE15, tandis que les données 2007/2008 se réfèrent à UE27 et à l'AELE. Les résultats se réfèrent aux immigrants âgés de 15 à 64 ans, qui ne sont plus dans le système éducatif et qui résident dans le pays d'accueil depuis dix ans ou plus.

Source : Enquête sur la population active, Eurostat.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/887066542378>

L'accès à la citoyenneté du pays d'accueil est généralement sélectif, non seulement parce que les immigrants doivent décider de la demander ou non, mais aussi parce que les pays d'accueil imposent fréquemment des conditions comme la maîtrise de la langue du pays d'accueil ou l'aptitude à subvenir à ses besoins. Le tableau IV.3 montre que cette sélection est fortement favorable aux immigrants plus qualifiés, en particulier ceux d'entre eux qui ne sont pas nés dans un pays à hauts revenus et membre de l'OCDE. Aux États-Unis, l'écart de prévalence entre les deux groupes du point de vue des études supérieures est particulièrement net : 20 % des immigrants non naturalisés provenant d'un pays à bas revenus sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 44 % des immigrants naturalisés. Cela tient peut-être en partie au taux important de migrants irréguliers, dont le niveau de formation est en général peu élevé. Dans tous les pays, les immigrants issus de pays à faibles revenus qui ont acquis la nationalité du pays d'accueil ont un niveau de formation en moyenne plus élevé que leurs homologues non naturalisés¹⁰. En moyenne, 26 % des immigrants naturalisés issus de pays à bas revenus ont un niveau de

Encadré IV.1. La double nationalité

La double nationalité est un aspect particulier de la naturalisation. Au moment de la naturalisation, les immigrés sont soit obligés de renoncer à leur nationalité antérieure, soit autorisés à la conserver; ils peuvent donc détenir une nationalité unique ou une double nationalité dans le pays d'accueil. La double nationalité peut aussi résulter de l'application du *jus sanguinis*, par exemple dans le cas d'un enfant né de parents de nationalités différentes, ou de l'application concomitante du *jus sanguinis* et du *jus solis*, la personne concernée recevant à la fois la nationalité de ses parents et celle de son pays de naissance. Moins fréquents sont l'application du *jus matrimonii*, aux termes duquel un individu reçoit automatiquement la nationalité de son conjoint au moment du mariage, et le recouvrement de la citoyenneté par les membres d'une minorité ethnique revenant vivre au pays de ses ancêtres, cas particulier de l'application du *jus sanguinis*.

La double nationalité implique généralement une reconnaissance mutuelle. Le pays de destination et le pays d'origine doivent autoriser l'un et l'autre la double nationalité. Lorsque la double nationalité n'est pas permise, toute personne acquérant la citoyenneté d'un autre pays perd automatiquement sa nationalité d'origine (par exemple au Japon), au moins en principe, ou bien le renoncement à la citoyenneté antérieure est une condition préalable à l'obtention du passeport du pays d'accueil (par exemple en Allemagne; ce renoncement peut aussi être exigé en Italie). Cependant, lorsqu'une personne acquiert la double nationalité de façon involontaire, sous l'effet de l'application du *jus solis* ou bien en tant qu'enfant de parents de nationalités différentes, le maintien de la double nationalité est généralement autorisé jusqu'à l'âge de la majorité légale. À l'intérieur de l'Union européenne, les ressortissants d'un État membre sont généralement autorisés à conserver la citoyenneté d'un autre État membre; toutefois, cela ne s'applique pas nécessairement aux ressortissants de pays tiers.

Depuis quelques années, un nombre croissant de pays ont assoupli la réglementation en matière de double citoyenneté, bien que d'importantes différences subsistent entre pays. Ces différences concernent aussi bien l'acquisition d'une deuxième nationalité par un ressortissant d'un pays hôte que l'acquisition de la nationalité d'un pays hôte par un immigrant.

Un grand nombre de pays membres de l'OCDE autorisent à la fois les immigrés et les émigrants naturalisés à l'étranger à conserver la citoyenneté de leur pays d'origine, en particulier les pays d'immigration traditionnels comme les États-Unis, le Canada, le Royaume-Uni et la France. D'autres pays ont aussi récemment assoupli la législation sur la citoyenneté afin d'autoriser les nationalités multiples. C'est le cas, par exemple, de la Suède (2001), de l'Australie (2002), de la Finlande (2003) et de la Belgique (2008). D'autres pays encore, tout en maintenant les restrictions s'appliquant à la double nationalité, se montrent de plus en plus flexibles en la matière, notamment l'Autriche et l'Allemagne. Enfin, dans les pays qui n'acceptent pas la double nationalité, la réglementation prévoit maintenant des exceptions plus nombreuses, par exemple lorsqu'un État refuse d'accepter le renoncement à la citoyenneté antérieure ou lui attache des conditions prohibitives, ou lorsque le candidat à la naturalisation peut faire valoir que l'abandon de sa nationalité antérieure entraînerait pour lui la perte de certains biens. Les Pays-Bas ont restreint l'accès à la double citoyenneté en 1997 mais, en pratique, la majorité des immigrés conservent leur nationalité d'origine (van Oers *et al.*, 2006). De manière plus générale, il existe souvent un écart entre tolérance *de fait* de la double citoyenneté et situation *de droit*. Les personnes concernées conservent souvent deux passeports, même lorsqu'elles sont normalement tenues de renoncer à l'un des deux, en particulier lorsque n'est effectué aucun contrôle administratif bilatéral, ce qui est généralement le cas.

Encadré IV.1. La double nationalité (suite)

Le débat sur l'opportunité d'une reconnaissance de la double nationalité lors de la naturalisation est vaste et présente un aspect pluridisciplinaire. Les préoccupations juridiques soulevées dans ce contexte portent principalement sur les conflits administratifs potentiels liés à la double nationalité, notamment en ce qui concerne la conscription militaire et, dans certains cas, l'assujettissement à l'impôt. Ces questions peuvent être résolues au moyen d'accords pluri-ou bilatéraux. Les aspects sociopolitiques et culturels de la discussion portent sur des questions comme le droit de vote multiple ou les conséquences en termes de « loyauté » et de réseaux de migrants, tandis que, sous l'angle économique, la préoccupation principale est celle de savoir si l'acquisition d'une deuxième nationalité favorise ou retarde l'intégration. Malgré le débat en cours, la tendance générale, comme on l'a vu plus haut, s'oriente en pratique vers la tolérance des nationalités multiples (voir par exemple Brøndsted Sejersen, 2008; Blatter et al., 2009).

On pourrait s'attendre *a priori* à ce que la double nationalité favorise l'intégration économique et sociale, puisque le droit de conserver la nationalité d'origine tend à abaisser le coût de la naturalisation. Toutefois, s'agissant des immigrants qui auraient opté de toute façon pour la naturalisation (c'est-à-dire même si la double nationalité n'était pas permise), il se peut que le droit à la double citoyenneté contribue à accroître la migration de retour, et cette possibilité pourrait avoir aussi des incidences sur leur investissement en termes de capital humain. D'un autre côté, la double citoyenneté peut apparaître comme un moyen pour les pays d'accueil d'attirer et de retenir les migrants, en particulier les migrants hautement qualifiés. On ignore cependant dans quelle mesure cela est confirmé dans les faits.

Les données sur le statut de double nationalité sont rares et les données empiriques sur les effets de la double nationalité sont donc, elles aussi, rares. Les quelques enquêtes qui existent à ce sujet portent sur l'intégration politique des détenteurs d'une double citoyenneté (Staton et al., 2007) ou d'autres aspects sociaux (Bloemraad, 2004). Leurs résultats font apparaître un constat assez mitigé. La deuxième de ces études révèle une corrélation négative entre double nationalité et attachement au pays d'accueil (Canada) et, en même temps, une corrélation positive forte entre double nationalité et niveau de formation. Staton et al. (2007) ont constaté une absence de sentiment « d'appartenance politique » aux États-Unis chez les Latinos détenteurs d'une double nationalité, telle que mesurée en particulier sur la base de l'auto-identification comme « Américains » et de la participation aux élections. Ceci est à mettre en regard du fait que l'assouplissement des conditions d'accès à la double nationalité se traduit en général par une augmentation des naturalisations. Une augmentation du taux de naturalisation après l'introduction de la double citoyenneté a été observée aux États-Unis en ce qui concerne les immigrants d'Amérique latine, ainsi qu'aux Pays-Bas (Mazzolari, 2009; Bevelander et Veenman, 2008; OCDE, 2008b).

En résumé, dans la mesure où l'accès à la double nationalité renforce la propension à la naturalisation qui est elle-même associée à de meilleurs résultats, le bilan général de la double nationalité paraît positif, tout au moins sur le plan économique.

formation élevé, soit le double du pourcentage observé chez leurs homologues non naturalisés.


Au niveau le plus bas de l'échelle des qualifications, l'écart est particulièrement marqué en Allemagne : alors que 54 % des immigrants non naturalisés ont un niveau de formation peu élevé, le chiffre correspondant pour les immigrants naturalisés est de 26 % seulement.

Tableau IV.3. **Part des immigrés à faible et haut niveau d'éducation, par statut de citoyenneté et par origine, autour de 2007**

	Pourcentage d'immigrés à faible niveau d'éducation						Pourcentage d'immigrés à haut niveau d'éducation					
	Total		Pays à haut niveau de revenu et membres de l'OCDE		Autres pays		Total		Pays à haut niveau de revenu et membres de l'OCDE		Autres pays	
	Non naturalisés	Différence entre naturalisés et non naturalisés	Non naturalisés	Différence entre naturalisés et non naturalisés	Non naturalisés	Différence entre naturalisés et non naturalisés	Non naturalisés	Différence entre naturalisés et non naturalisés	Non naturalisés	Différence entre naturalisés et non naturalisés	Non naturalisés	Différence entre naturalisés et non naturalisés
Autriche	41	-7	11	(3)	53	-9	13	3	30	(-5)	6	5
Belgique	50	(-4)	46	(-4)	60	-13	24	(1)	26	(-1)	18	6
Suisse	42	-21	39	-23	46	-19	17	15	22	14	10	15
Allemagne	54	-28	42	-23	63	-26	12	8	19	4	8	9
Danemark	33	(-3)	(11)	9	48	-14	26	(3)	41	(-1)	16	9
Espagne	48	-10	29	13	60	-25	23	10	40	(-6)	12	20
France	68	-24	65	-17	71	-27	11	12	13	3	10	16
Luxembourg	44	-15	45	-17	32	(-2)	23	(0)	23	(-1)	27	(1)
Pays-Bas	42	-5	21	(2)	59	-19	23	(0)	37	(-4)	11	10
Norvège	19	12	13	(4)	45	(-7)	53	-19	59	-15
Suède	26	(-3)	23	(-3)	35	-11	27	(-1)	30	(-3)
États-Unis	38	-22	8	(0)	43	-26	24	22	47	(3)	20	24
Moyenne OCDE	46	-14	32	-6	53	-18	20	7	30	1	14	12

Note : La part des immigrés non naturalisés est en pourcentage. « .. » signifie que le chiffre n'est pas statistiquement significatif. La fiabilité des valeurs entre parenthèses est limitée. La différence entre naturalisés and non naturalisés est indiquée en points de pourcentage. Les différences qui ne sont pas significatives (probabilité > = 10 %) sont entre parenthèses. La moyenne OCDE est la moyenne non pondérée des pays dans le tableau; par manque de données publiables dans certaines colonnes, la moyenne OCDE ne comprend pas la Norvège et la Suède. Faible niveau d'éducation se réfère aux niveaux CITE 0, 1 et 2; haut niveau d'éducation se réfère aux niveaux CITE 5 et 6. Les données se réfèrent aux immigrés âgés de 15 à 64 ans, en dehors du système éducatif, et résidents du pays d'accueil depuis dix ans ou plus.

Source : Voir annexe méthodologique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/887080710528>

Un certain nombre d'études de cas empiriques basées sur des microdonnées corroborent ces observations pour certains pays de l'OCDE (pour un aperçu général, voir Bevelander et DeVoretz, 2008). La sélectivité ne concerne pas seulement le niveau de formation mais aussi d'autres variables comme l'âge et l'expérience professionnelle antérieure (voir, par exemple, DeVoretz et Pivnenko, 2008). En résumé, et de toute évidence, les immigrés issus de pays à bas revenus qui ont opté pour la naturalisation ont en général un niveau de formation plus élevé que leurs homologues non naturalisés¹¹.

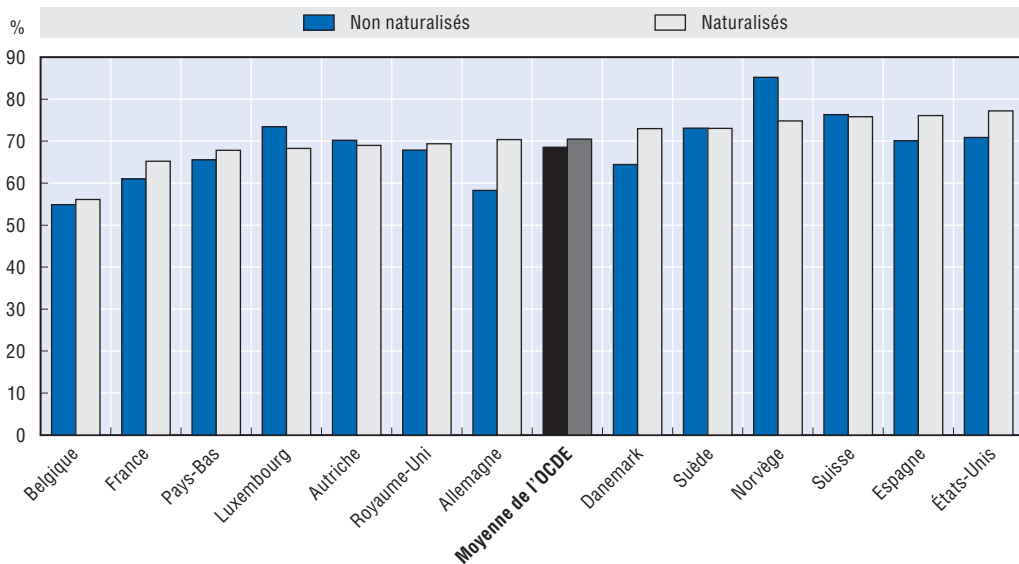
2. Résultats des immigrés naturalisés et non naturalisés sur le marché du travail

Cette section présente une vue d'ensemble des résultats obtenus en matière d'emploi par les immigrés naturalisés par rapport à leurs homologues non naturalisés, sur la base de trois critères : l'accès à l'emploi, le niveau d'emploi et la rémunération. La question de l'accès aux emplois du secteur public est également abordée, étant donné son importance en relation avec la naturalisation.

Taux d'emploi


Le graphique IV.2 fournit un aperçu général des taux d'emploi des immigrés naturalisés et non naturalisés dans les pays de l'OCDE¹². Ce tableau révèle une tendance à

Graphique IV.2. Taux d'emploi des immigrés par statut de citoyenneté, autour de 2007



Note : Les données se réfèrent aux immigrés âgés de 15 à 64 ans, en dehors du système éducatif, et résidents du pays d'accueil depuis 10 ans ou plus. La moyenne de l'OCDE est la moyenne non pondérée des pays inclus dans le graphique.

Source : Voir annexe méthodologique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/886554720305>

un taux d'emploi plus élevé parmi les immigrés naturalisés, bien que l'écart ne soit guère important – sauf en Allemagne et au Danemark, où il est de l'ordre de 10 points de pourcentage. Par contre, en Autriche, au Luxembourg et en Suisse, les immigrés naturalisés affichent des taux d'emploi légèrement inférieurs à ceux de leurs homologues non naturalisés; en Norvège, l'écart atteint même près de 10 points de pourcentage. Dans les pays de l'OCDE pris en compte ici, le taux d'emploi des immigrés naturalisés est supérieur en moyenne de 3 points de pourcentage à celui des immigrés non naturalisés. Étant donné les différences assez importantes observées quant au niveau de formation, cet écart très réduit est quelque peu surprenant.

Comme on l'a vu dans la section précédente, l'acquisition de la citoyenneté varie de façon significative en fonction à la fois du pays d'accueil et du pays d'origine, et aussi selon le sexe. Les femmes et les immigrés issus de pays à bas revenus ont plus de chances de figurer parmi les personnes ayant obtenu la nationalité du pays d'accueil. Ces deux groupes affichant en général des taux d'emploi moins élevés dans la plupart des pays, on pourrait s'attendre *a priori* à observer des écarts plus importants entre immigrés naturalisés et non naturalisés en isolant les données par sexe et par région d'origine. Les tableaux IV.A1 et IV.A2 de l'annexe montrent les résultats ainsi obtenus. Parmi les hommes, les écarts entre immigrés naturalisés et non naturalisés originaires de pays à hauts revenus et membres de l'OCDE sont généralement peu élevés et non significatifs sur le plan statistique. En revanche, on observe des écarts importants et, dans la plupart des cas, significatifs sur le plan statistique pour les immigrés qui ne sont pas nés dans un pays à hauts revenus et membre de l'OCDE : 78 % des immigrés naturalisés originaires de ces pays occupent un emploi, contre 70 % pour les immigrés non naturalisés. Ces écarts sont particulièrement prononcés en Suède, en Allemagne, en Belgique, en France et au Danemark, où ils dépassent 12 points de pourcentage. Si l'on désagrège par région les

données concernant les hommes immigrés originaires d'un pays ne faisant pas partie des pays à hauts revenus et membres de l'OCDE, on observe des écarts importants pour les immigrés originaires des pays d'Afrique et, en particulier, d'Afrique du Nord. Cependant, dans un grand nombre de cas, les écarts observés reposent sur des échantillons de petite taille et ne sont souvent pas significatifs sur le plan statistique.

Le constat est le même pour les femmes, bien que les différences de résultats en matière d'emploi entre femmes naturalisées et non naturalisées originaires de pays à bas revenus soient un peu plus marquées que celles observées pour les hommes. Ces différences sont particulièrement nettes aux Pays-Bas, au Danemark et en Allemagne, où elles atteignent 18 points de pourcentage et plus. Elles sont aussi importantes en Belgique (16 points) et aux États-Unis (14 points).

Il est possible d'affiner l'analyse en prenant en compte d'autres caractéristiques des migrants tels que l'âge et l'éducation. Pour ce faire, on a établi des modèles de probabilité linéaire par pays et par sexe. Cette méthode permet d'évaluer l'écart de pourcentage concernant la probabilité d'occuper un emploi entre personnes naturalisées et non naturalisées, en maintenant constants les critères d'éducation, de groupe d'origine et d'âge. Comme indiqué plus haut, les immigrés issus de pays à hauts revenus et membres de l'OCDE ont en général peu à gagner en acquérant la nationalité du pays d'accueil et cela est confirmé par les statistiques descriptives. Il ne semble pas exister de liens mesurables entre naturalisation et emploi pour les immigrés originaires de ces pays¹³. Ces immigrés, par conséquent, sont exclus de l'analyse de régression qui suit. Les coefficients de naturalisation du modèle de probabilité linéaire (avec l'emploi comme variable dépendante) sont présentés au tableau IV.4. Un coefficient positif et statistiquement significatif au regard de la variable de naturalisation indique l'existence d'une corrélation positive entre la naturalisation et la probabilité d'occuper un emploi, à condition de garder fixes les différences de niveau de formation, d'âge et de pays d'origine. Dans la plupart des cas, le coefficient est significatif et présente le signe attendu. La corrélation est particulièrement forte en Belgique, au Danemark et en Allemagne pour les deux sexes et en Suède pour les hommes. Cependant, les hommes immigrés en Autriche font exception à ce modèle.

Afin de déterminer si un taux d'emploi plus élevé est observé pour toutes les catégories de migrants, on a établi un modèle supplémentaire avec des variables d'interaction¹⁴. S'agissant des hommes, les immigrés originaires d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient sont ceux qui présentent les différences les plus marquées de taux d'emploi entre immigrés naturalisés et non naturalisés, suivis par les immigrés d'autres pays africains. Dans le cas des femmes immigrées, c'est ce dernier groupe d'origine qui présente l'écart le plus grand. Plus généralement, l'augmentation observée de la probabilité d'occuper un emploi qui est liée à la naturalisation est plus forte pour les catégories de migrants ayant un taux d'emploi particulièrement peu élevé¹⁵.

Types d'emplois occupés

Quelles différences peut-on observer entre les types d'emplois occupés par les immigrés naturalisés et non naturalisés? Le tableau IV.5 montre la proportion d'immigrés naturalisés et non naturalisés occupant des emplois peu ou hautement qualifiés, par sexe. Pour les hommes, dans les pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles, le pourcentage de personnes employées dans des emplois peu qualifiés est en moyenne inférieur de 2 points de pourcentage chez les immigrés naturalisés par rapport aux

Tableau IV.4. **Estimation de l'augmentation de la probabilité d'être employé qui est associée à la naturalisation, autour de 2007**

	Hommes	Femmes
Autriche	-4***	6***
Belgique	14***	10***
Suisse	6**	(4)
Allemagne	12***	11***
Danemark	12**	14***
Espagne	(3)	(2)
France	5***	5***
Luxembourg	(3)	(7)
Pays-Bas	(1)	10**
Norvège	(1)	(-9)
Suède	20***	(-4)
États-Unis	(1)	8***

Note : */**/**: Valeurs significatives au risque 10 %/5 %/1 %, respectivement. Les données se réfèrent aux immigrants âgés de 15 à 64 ans, provenant de pays à bas revenus, en dehors du système éducatif, et résidents du pays d'accueil depuis 10 ans ou plus. Variable dépendante: emploi; les variables de contrôle sont la nationalité du pays d'accueil (oui/non), origine (régions d'origine telles que dans l'annexe méthodologique), âge (tranches d'âge de 10 ans) et éducation (trois niveaux).

Source : Voir annexe méthodologique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/887160414761>

immigrés non naturalisés. L'écart entre les deux groupes est encore plus prononcé s'agissant des emplois hautement qualifiés, la probabilité étant plus grande pour les immigrants naturalisés de se trouver parmi les salariés hautement qualifiés. Dans la plupart des pays, les immigrants naturalisés occupent plus fréquemment des emplois hautement qualifiés¹⁶. On observe des résultats similaires pour les femmes, avec des écarts plus marqués au bas de l'échelle des emplois.

Ces résultats pourraient être imputés en partie au fait que les immigrants naturalisés disposent en moyenne d'un niveau de formation plus élevé, et aussi à des facteurs liés aux pays d'origine. Pour isoler ces facteurs, on a établi un modèle de probabilité linéaire, avec pour variable dépendante « occupant un emploi hautement qualifié ». Les résultats sont présentés ci-dessous (tableau IV.6).

Toutes les corrélations importantes des résultats de l'évaluation pour les hommes présentent effectivement le signe attendu. En France, par exemple, la probabilité d'occuper un emploi hautement qualifié est plus forte de 7 points de pourcentage pour les hommes immigrants naturalisés que pour leurs homologues non naturalisés. Les résultats obtenus pour les femmes sont aussi conformes à ce qu'on attendait, sauf dans le cas de la Norvège.

D'autres études empiriques ont obtenu des résultats similaires. Fougère et Safi (2008) constatent que les immigrants naturalisés ont plus de chances d'être employés comme cadres, dans une profession de niveau intermédiaire ou comme employés de bureau en France. Akbari (2008) montre que, parmi les immigrants originaires de pays en développement installés aux États-Unis, la proportion d'immigrants naturalisés travaillant dans une profession libérale ou occupant un poste de direction est plus élevée que parmi les immigrants non naturalisés. En revanche, parmi les immigrants issus d'un pays développé, il ne constate aucune différence de niveau d'emploi se rapportant au statut de citoyenneté.

Tableau IV.5. Répartition des immigrés employés par niveau de profession, par sexe et par statut de citoyenneté, autour de 2007

	Hommes				Femmes			
	Peu qualifiés		Très qualifiés		Peu qualifiés		Très qualifiés	
	Non naturalisés	<i>Différence entre immigrés naturalisés et non naturalisés</i>	Non naturalisés	<i>Différence entre immigrés naturalisés et non naturalisés</i>	Non naturalisés	<i>Différence entre immigrés naturalisés et non naturalisés</i>	Non naturalisés	<i>Différence entre immigrés naturalisés et non naturalisés</i>
Autriche	21	(-4)	21	9	44	-13	22	(3)
Belgique	10	(3)	43	(-4)	18	(-1)	40	(-1)
Suisse	8	-4	27	20	22	-11	26	20
Allemagne	13	(-1)	24	(2)	28	(-7)	25	(8)
Danemark	21	-8	35	12	24	-14	33	8
Espagne	15	-5	29	12	33	-13	31	(5)
France	13	-2	19	15	48	-23	15	12
Luxembourg	10	..	40	(5)	34	-22	38	(8)
Pays-Bas	16	-4	37	(2)	22	(-5)	45	(-5)
Norvège	57	-16	66	-22
Suède	39	(-5)	40	(-3)
Royaume-Uni	13	(-2)	50	(3)	11	(-3)	48	(-3)
Moyenne OCDE	14	-2	32	8	28	-10	32	5

Note : La part des immigrés non naturalisés est exprimée en pourcentage. « .. » signifie que le chiffre n'est pas statistiquement significatif. La différence entre naturalisés and non naturalisés est indiquée en points de pourcentage. Les différences qui ne sont pas significatives (probabilité > = 10 %) sont entre parenthèses. La moyenne OCDE est la moyenne non pondérée des pays dans le tableau; par manque de données publiables dans certaines colonnes, la moyenne OCDE ne comprend pas le Luxembourg, la Norvège et la Suède. « Peu qualifiés » se réfère à des professions élémentaires (CITP 9), « Très qualifiés » incluent des membres de l'exécutif et des corps législatifs, hauts fonctionnaires, dirigeants, professions intellectuelles et scientifiques, professions intermédiaires (CITP 1-3). Les données se réfèrent aux immigrés âgés de 15 à 64 ans, en dehors du système éducatif, et résidents du pays d'accueil depuis dix ans ou plus.

Source : Voir annexe méthodologique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/887172704543>

Niveau de rémunération

Le salaire est sans doute le résultat en matière d'emploi qui a été le plus largement étudié en relation avec la naturalisation. Dans une enquête qui a fait date, Chiswick (1978) en s'appuyant sur des données transversales extraites du recensement de 1970, a étudié l'assimilation économique des immigrés en comparant les revenus des hommes nés aux États-Unis et ceux des hommes nés à l'étranger. Il a constaté un lien positif entre naturalisation et revenus mais ce lien est apparu non significatif après neutralisation du nombre d'années de résidence. Chiswick en a conclu par conséquent qu'on ne peut parler d'une prime de rémunération pour les immigrés naturalisés, dès lors que la durée de leur séjour dans le pays est prise en compte.

Bevelander et Veenman (2008) ont analysé la relation entre naturalisation et revenus salariaux en se servant de données transversales des Pays-Bas portant sur sept groupes d'immigrés originaires de pays à bas revenus. Ils constatent, eux aussi, que les immigrés naturalisés gagnent en général plus que les immigrés non naturalisés, à l'exception des hommes de Turquie et des femmes d'Afghanistan. L'écart de rémunération le plus large qu'ils observent concerne les hommes naturalisés originaires de Somalie, dont la rémunération est supérieure de 23 % à celle des immigrés non naturalisés. Toutefois, ils notent aussi que le coefficient de naturalisation est généralement non significatif une fois

Tableau IV.6. Estimation de l'augmentation de la probabilité d'occuper un emploi hautement qualifié associée à la naturalisation (en points de pourcentage), autour de 2007

	Hommes	Femmes
Autriche	5***	4**
Belgique	(1)	8**
Suisse	9***	(6)
Allemagne	3***	6***
Danemark	10*	12***
Espagne	11***	(4)
France	7***	5***
Luxembourg	(7)	(1)
Pays-Bas	5**	(1)
Norvège	16*	-19**
Suède	11***	(-1)
États-Unis	2*	5***

Note : L'échantillon est restreint aux individus employés âgés de 15 à 64 ans et ayant résidé 10 ans ou plus dans le pays d'accueil. Le tableau montre les coefficients de la variable naturalisation. La variable dépendante est la variable dichotomique « occupant un emploi hautement qualifié ». La variable « emploi hautement qualifié » est définie différemment dans les données concernant les États-Unis (voir annexe méthodologique). Dans les données européennes, elle comprend les membres de l'exécutif et des corps législatifs, hauts fonctionnaires, dirigeants (à l'exclusion des dirigeants de petites entreprises), professions intellectuelles et scientifiques, professions intermédiaires. La régression comprend des variables de contrôle sur le pays d'origine, l'âge et le niveau d'éducation. */**/** : Valeurs significatives au risque 10%/5%/1% respectivement.

Source : Voir tableaux IV.4 et IV.5, et l'annexe méthodologique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/887180442836>

prises en compte certaines différences démographiques et d'accès au marché du travail entre immigrés naturalisés et non naturalisés. Ils enregistrent néanmoins une rémunération légèrement supérieure pour les immigrés naturalisés originaires de l'ex-Yougoslavie, d'Iran et d'Irak (Bevelander et Veenman, 2008).

L'écart de rémunération entre immigrés naturalisés et non naturalisés semble dans une large mesure imputable aux différences de niveau de formation observées. Il est possible de mettre cette hypothèse à l'épreuve à l'aide de la méthode de décomposition mise au point par Oaxaca et Blinder (Oaxaca, 1973; Blinder, 1973). Cette méthode permet de décomposer l'écart de rémunération entre plusieurs groupes (à savoir, dans le cas qui nous occupe, immigrés naturalisés et non naturalisés) en une partie expliquée par les ressources en capital humain (comme la formation et l'expérience) et une autre partie non expliquée due à des facteurs non observés. Cette technique de décomposition a notamment été utilisée par DeVoretz et Pivnenko (2008) pour expliquer les écarts de rémunération entre immigrés naturalisés et immigrés de nationalité étrangère au Canada. Selon leurs calculs fondés sur les résultats du recensement de 2001, l'écart de rémunération global entre les immigrés titulaires ou non de la nationalité canadienne s'établit à 29 % environ pour les immigrés originaires d'un pays non membre de l'OCDE et à 10 % pour les immigrés issus d'un pays membre de l'OCDE. Dans le cas des immigrés originaires de pays non membres de l'OCDE, l'écart de rémunération s'explique environ pour moitié par une dotation en capital humain plus élevée des immigrés qui acquièrent la nationalité, alors que dans le cas des immigrés issus de pays membres de l'OCDE, la différence de rémunération devient négligeable une fois cette variable prise en compte.

La méthode de décomposition de Blinder-Oaxaca a également été appliquée par Akbari (2008) qui constate, sur la base des données du recensement de l'an 2000 aux États-Unis, une prime de rémunération importante liée à la naturalisation des immigrés

originaires de pays en développement. Au sein de ce groupe, l'écart relatif des revenus annuels entre immigrés naturalisés et immigrés non naturalisés s'établit à 11 % environ pour les hommes et 9 % pour les femmes, après prise en compte d'autres variables comme la durée de résidence, l'âge, la formation et la profession¹⁷. L'auteur ne relève généralement, après neutralisation des variables, aucune variation de la rémunération des immigrés issus des pays de l'OCDE qui serait liée à leur statut de citoyenneté. Néanmoins, au niveau des professions libérales, il semble exister d'importantes différences entre immigrés naturalisés et non naturalisés originaires de pays membres de l'OCDE. Il est intéressant de noter, parallèlement, que les différences entre immigrés naturalisés et non naturalisés issus de pays non membres de l'OCDE sont moins importantes dans ces professions qu'au niveau des emplois moins qualifiés.

Une étude consacrée à l'Allemagne (Steinhardt, 2008) montre que, dans ce pays, les salariés naturalisés perçoivent en moyenne une rémunération supérieure de 5 % à celle des salariés de nationalité étrangère. Toutefois, la rémunération des salariés naturalisés demeure en moyenne inférieure à celle des salariés d'origine allemande. En se servant de la même méthode que DeVoretz et Pivnenko (2008), l'auteur montre que près de 40 % de l'écart de rémunération entre salariés naturalisés et salariés de nationalité étrangère est imputable aux différences de niveau de formation. En Suisse, l'écart de rémunération entre salariés naturalisés et non naturalisés est d'environ 7 % (Steinhardt *et al.*, 2009). Dans ce pays également, la rémunération des salariés naturalisés est inférieure en moyenne à celle des salariés qui sont citoyens d'origine. Jusqu'à 80 % de l'écart de rémunération entre les salariés naturalisés et les salariés de nationalité étrangère est imputable aux écarts observés en termes de capital humain¹⁸.

Dans toutes les études mentionnées ci-dessus, une part importante des différences de rémunération entre immigrés naturalisés et non naturalisés demeure inexplicée. Aucune de ces études ne prend en compte les écarts éventuels liés à l'origine des qualifications. Il se peut, en effet, que le rendement supérieur de la formation observé pour les immigrés naturalisés soit dû, au moins en partie, au fait que les qualifications de ces immigrés ont sans doute le plus souvent été obtenues dans le pays d'accueil, ce qui leur assure un meilleur rendement (voir OCDE, 2008b), mais on ne dispose pas de données solides sur ce point.

Les enquêtes sur la population active en Allemagne et en France recueillent des données sur la naturalisation, les salaires et l'origine du diplôme le plus élevé¹⁹. Avant toute prise en compte de l'effet des variables socioéconomiques, on observe une rémunération supérieure d'environ 12 % pour les immigrés naturalisés originaires de pays à bas revenus en France et d'environ 6 % pour les immigrés de ces pays en Allemagne (4 % pour les hommes et 8 % pour les femmes) (tableau IV.7). Si l'on maintient constantes les variables concernant la formation, l'âge, la durée de résidence, le statut marital et les groupes d'origine, il subsiste un écart positif d'environ 5 % pour les hommes immigrés dans les deux pays. La neutralisation du niveau d'emploi réduit encore cet écart qui reste significatif seulement en Allemagne. La prise en compte d'une variable supplémentaire sur l'origine du diplôme éducatif le plus élevé ne modifie pas le constat²⁰. Cela semble indiquer que les différences éventuelles d'origine des qualifications ne peuvent expliquer le niveau de rémunération plus élevé dont bénéficient les immigrés naturalisés.

Emploi dans le secteur public


L'un des secteurs dans lesquels l'accès à l'emploi est fréquemment lié à la citoyenneté est le secteur public. Dans tous les pays de l'OCDE, l'accès à certains postes de la fonction

Tableau IV.7. **Estimation de l'augmentation du salaire associée à la naturalisation en France et en Allemagne, par origine, autour de 2006**

		Modèle 1		Modèle 2		Modèle 3		Modèle 4	
		Pays à haut niveau de revenu et membres de l'OCDE	Autres pays	Pays à haut niveau de revenu et membres de l'OCDE	Autres pays	Pays à haut niveau de revenu et membres de l'OCDE	Autres pays	Pays à haut niveau de revenu et membres de l'OCDE	Autres pays
Hommes	DE	(2)	4***	(2)	6***	(3)	6***	(3)	6***
	FR	(3)	12***	(-3)	4**	(-3)	(3)	(-3)	(3)
Femmes	DE	(3)	8***	(1)	(3)	(0)	(2)	(0)	(2)
	FR	12***	13***	(2)	(3)	(-3)	(1)	(-2)	(1)

Note : Les chiffres représentent les différences de salaire (log) entre les immigrés naturalisés et non naturalisés, un chiffre positif indiquant des salaires plus élevés pour les immigrés naturalisés. Pour des raisons de disponibilité des données, les salaires se réfèrent aux salaires horaires pour l'Allemagne, et aux salaires mensuels pour la France. Les données se réfèrent aux employés à temps plein âgés de 15 à 64 ans, résidents du pays d'accueil depuis dix ans ou plus. Le modèle 1 montre la différence globale entre les immigrés naturalisés et non naturalisés; le modèle 2 inclut des variables de contrôle pour le niveau d'éducation, l'âge, la durée de résidence, le statut marital et le modèle français comprend aussi une variable « heures travaillées »; le modèle 3 comprend en outre une variable de contrôle pour le niveau de profession; le modèle 4 ajoute une variable de contrôle pour le pays d'acquisition du plus haut diplôme au modèle 3. ***/**/*: Valeurs significatives au risque 10%/5%/1%, respectivement.

Source : Voir annexe méthodologique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/887232633158>

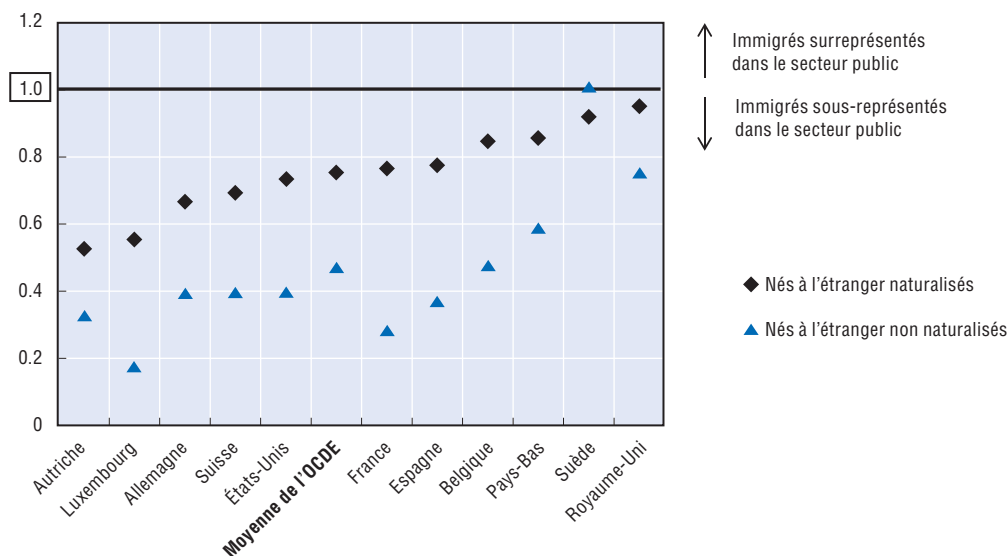
publique est réservé aux nationaux, mais selon des modalités extrêmement variables. De nombreux postes non statutaires tendent à s'ouvrir aux non-nationaux, même si les règles en la matière ne sont pas claires car il est difficile pour les immigrés d'obtenir des informations sur les restrictions d'accès s'appliquant aux emplois du secteur public. Il existe en général des modalités simplifiées d'accès pour les ressortissants des pays signataires d'accords de libre circulation, par exemple au sein de l'Union européenne. Cependant, bien que les ressortissants d'un pays membre de l'Union européenne soient en général autorisés à travailler dans le secteur public des autres pays membres de l'UE, chaque pays a le droit de « réserver aux nationaux certains postes de la fonction publique touchant à l'exercice de la puissance publique ou dont l'objet est la sauvegarde des intérêts généraux de l'État »²¹. La question de savoir si un poste particulier répond à ces critères est déterminée au cas par cas.

Le graphique IV.3 montre la part de l'emploi public dans l'emploi total des personnes nées à l'étranger naturalisées et non naturalisées par rapport à celle des citoyens d'origine. Dans tous les pays à l'exception de la Suède, les immigrés de nationalité étrangère sont sous-représentés dans le secteur public. Sauf en Suède, les immigrés naturalisés occupent une part plus grande d'emplois du secteur public dans l'emploi total que les immigrés de nationalité étrangère. Néanmoins, dans tous les pays, les immigrés naturalisés restent sous-représentés dans le secteur public. Les écarts sont particulièrement marqués en Autriche, au Luxembourg, en Allemagne et en Suisse.

L'analyse de régression résumée au tableau IV.8 montre que les résultats obtenus se maintiennent largement après neutralisation de plusieurs caractéristiques observables (âge, sexe et niveau de formation). Dans tous les pays à l'exception de la Suède et des États-Unis, les immigrés naturalisés ont plus de chances d'être employés dans le secteur public que les immigrés non naturalisés.

Néanmoins, dans la plupart des pays, la probabilité pour un immigré naturalisé d'être employé dans le secteur public est plus faible que pour un citoyen d'origine. Cela est particulièrement vrai pour les immigrés issus d'un pays à bas revenus. La Suède et les

Graphique IV.3. Part du secteur public dans l'emploi total, immigrés naturalisés et non naturalisés en proportion de la part du secteur public pour les personnes nées dans le pays, autour de 2007



Note : Le secteur public comprend les secteurs suivants : administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire, et éducation. Les données se réfèrent aux immigrés âgés de 15 à 64 ans, en dehors du système éducatif, et résidents du pays d'accueil depuis dix ans ou plus.

Source : Voir annexe méthodologique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/886572813473>

Pays-Bas sont deux pays qui font exception à cet égard et cela tient certainement à l'impact des politiques instaurées de longue date dans ces pays afin de promouvoir l'emploi des immigrés dans le secteur public.

Afin de déterminer si la probabilité pour les immigrés d'être employés dans le secteur public est aussi plus grande dans les zones de libre circulation lorsqu'ils sont naturalisés, on a réalisé séparément des analyses de régression pour les immigrés de l'UE/AELE originaires de pays européens membres de l'OCDE. Dans ce groupe aussi, la probabilité d'être employé dans le secteur public est nettement plus forte pour ceux qui sont naturalisés et l'écart correspondant est aussi élevé (sinon plus) que pour les immigrés venus de l'extérieur de l'UE/AELE.

Les restrictions à l'accès peuvent expliquer la faible proportion d'employés migrants non naturalisés dans le secteur public de nombreux pays mais la différence entre la proportion de citoyens d'origine et celle d'immigrés naturalisés laisse au premier abord perplexe. Il n'existe en principe ni obstacle institutionnel ni incertitude pouvant empêcher les immigrés naturalisés de poser leur candidature à un emploi dans le secteur public, puisqu'ils remplissent généralement les conditions requises pour accéder à ces emplois en tant que citoyens. Toutefois, un certain nombre de facteurs contribuent sans doute à expliquer la sous-représentation persistante des immigrés naturalisés observée dans plusieurs pays.


En premier lieu, il est rare qu'un emploi du secteur public soit le premier emploi d'un immigré récent (même lorsqu'il satisfait aux conditions d'accès à ce type d'emploi). Ne pouvant prétendre à la naturalisation qu'après une période de résidence dans le pays d'accueil, la plupart des immigrés ont déjà choisi une orientation professionnelle au

Tableau IV.8. Estimation de l'augmentation de la probabilité d'être employé dans le secteur public associée à la naturalisation, autour de 2007

	Nés dans le pays comparés aux immigrés naturalisés						Immigrés naturalisés comparés aux immigrés non naturalisés					
	Modèle 1a			Modèle 2a			Modèle 1b			Modèle 2b		
	Total	Pays à haut niveau de revenu et membres de l'OCDE	Autres pays	Total	Pays à haut niveau de revenu et membres de l'OCDE	Autres pays	Total	UE/AELE	Pays non UE/AELE	Total	UE/AELE	Pays non UE/AELE
Autriche	-6***	(-2)	-8***	-6***	-5*	-7***	3***	5**	2**	3**	4**	2**
Belgique	(-3)	(3)	-6**	(-3)	(2)	-5**	7***	13***	3*	8***	12***	(2)
Suisse	-4*	(0)	-7***	-4*	(-2)	-6***	6***	9***	4***	4***	6***	2**
Allemagne	-7***	-4***	-9***	-5***	-3***	-6***	6***	9***	4***	4***	8***	3***
Espagne	(-3)	(-3)	(-3)	-4**	(-3)	-6**	5***	(1)	8***	4***	(2)	4***
France	-6***	-5***	-6***	-6***	-8***	-5***	12***	12***	11***	10***	12***	10***
Luxembourg	-14***	-14***	-14***	-16***	-15***	-17***	12***	12***	13***	12***	12***	12***
Pays-Bas	(-2)	(-1)	(-2)	(-1)	(-3)	(0)	4***	(3)	5***	2*	(4)	(2)
Suède	(-1)	(0)	(-1)	(-1)	(-2)	(0)	(-1)	(-1)	(1)	(0)	(-1)	(1)
Royaume-Uni	(-1)	(4)	(-2)	(-3)	(3)	-4*	3**	6**	4**	5***	7**	4**
États-Unis	-3**	-5**	-3***	(0)

Note : Les chiffres représentent le coefficient de naturalisation dans un modèle linéaire. Les données se réfèrent aux employés âgés de 15 à 64 ans, en dehors du système éducatif. Les modèles 1a et 2a incluent les immigrés et les individus nés dans le pays, les modèles 1b et 2b seulement les immigrés. L'échantillon des immigrés se réfère aux immigrés résidents du pays hôte depuis dix ans ou plus. Variable dépendante: Emploi dans le secteur public. Les modèles 1a et 1b montrent les différences en points de pourcentage sans variable de contrôle. Le modèle 2a contrôle l'âge (tranches d'âge de 10 ans), le sexe et le niveau d'éducation (trois niveaux). Le modèle 2b contrôle l'âge (tranches d'âge de 10 ans), le sexe et le niveau d'éducation (trois niveaux) et inclut des variables muettes sur l'origine pour les pays non UE/AELE. */**/**: Valeurs significatives au risque 10 %/5 %/1 %, respectivement.

Source : Voir annexe méthodologique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/887238118427>

moment de la naturalisation et ceci pèse sans doute sur leurs décisions ultérieures, y compris lorsqu'ils changent d'emploi. Comme l'entrée dans le secteur public s'effectue généralement en début de carrière, la sous-représentation pourrait tenir en partie au fait que de nombreux immigrés s'orientent à leur arrivée vers un emploi du secteur privé, un effet de verrou étant peut être aussi associé à ce type d'emploi. En outre, bien que souvent la nationalité du pays d'accueil ne soit pas une condition d'accès aux postes de débutant, les perspectives de carrière plus réduites pour les non-citoyens peuvent inciter ces derniers à chercher un emploi ailleurs.

L'existence de critères d'accès à certains emplois du secteur public, plus difficiles à satisfaire pour les immigrés, constitue peut-être un deuxième facteur d'explication. L'obtention d'un diplôme portant sur un domaine d'études tout à fait spécifique au pays d'accueil (droit administratif ou droit public, par exemple) est parfois l'un des ces critères. En pareil cas, l'adaptabilité du capital humain est plus restreinte que dans d'autres emplois hautement qualifiés (par exemple dans le secteur des technologies de l'information). Quoi qu'il en soit, le fait que même les enfants d'immigrés nés dans le pays d'accueil restent sous-représentés dans le secteur public d'un certain nombre de pays (Liebig et Widmaier, 2009) laisse à penser que d'autres facteurs que l'origine des qualifications sont en jeu.

L'écart de représentation entre citoyens d'origine et immigrés naturalisés dans le secteur public pourrait s'expliquer aussi par des différences d'intérêt à l'égard des emplois de ce secteur. Parmi d'autres facteurs explicatifs possibles de la sous-représentation des immigrés même naturalisés, on peut citer l'importance attachée dans le secteur public à

une formation effectuée dans le pays d'accueil ou à d'autres aptitudes plus répandues chez les citoyens d'origine (comme la maîtrise de la langue du pays d'accueil) et/ou le fait que l'accès au secteur public exige souvent une connaissance tacite et des réseaux plus étendus que ce n'est le cas dans le secteur privé. Des enquêtes supplémentaires seraient nécessaires pour tester ces hypothèses.

3. Impact de la naturalisation sur les résultats des immigrés sur le marché du travail

L'ensemble des éléments présentés ci-dessus reposent sur des données transversales, c'est-à-dire sur des comparaisons entre les immigrés ayant acquis la nationalité du pays d'accueil et ceux qui ne l'ont pas fait. Cependant, on peut imaginer qu'il existe entre immigrés naturalisés et non naturalisés des différences se rapportant à d'autres facteurs que ne permettent pas de saisir les variables transversales observables comme le niveau de formation et l'âge qu'il est possible de maintenir constantes. Sous l'angle de l'action publique, en effet, il importe tout particulièrement de déterminer si les résultats plus favorables en matière d'emploi obtenus par les immigrés naturalisés sont un simple effet des divers processus de sélection en jeu dans l'accès à la nationalité du pays d'accueil ou bien s'il existe un impact direct mesurable de la naturalisation en tant que telle.

Voies par lesquelles la naturalisation peut influencer sur les résultats des immigrés

De quelle manière l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil peut-elle favoriser les résultats des immigrés sur le marché de l'emploi²² ? Premièrement, la naturalisation peut contribuer à réduire les obstacles existant sur le marché du travail. Certains emplois, par exemple, requièrent la citoyenneté, notamment dans le secteur public ou dans certaines professions réglementées comme, par exemple, celle des notaires²³. Les immigrés naturalisés ont donc ainsi la possibilité d'accéder à des emplois qui leur étaient fermés tant qu'ils n'avaient pas la nationalité du pays d'accueil.

Deuxièmement, la naturalisation peut avoir pour effet de réduire pour les employeurs les coûts administratifs liés à l'emploi d'étrangers comme la vérification de leur droit au travail. La naturalisation améliore aussi l'aptitude des immigrés à remplir des fonctions transfrontières (impliquant, par exemple, des missions à l'étranger ou des voyages d'affaires), comme l'exigent certains emplois hautement qualifiés. Toutefois, il est probable que cela ne concerne qu'un nombre réduit de personnes.

Troisièmement, et ce point est lié au précédent, l'acte de naturalisation peut agir comme un signal à l'intention des employeurs. Le fait pour un candidat à un emploi d'avoir opté pour la naturalisation peut être perçu comme indiquant qu'il possède un bon niveau linguistique ou réside dans le pays depuis une période de temps minimum, ou qu'il dispose d'autres capacités (latentes) liées à l'acquisition de la citoyenneté du pays d'accueil (une plus grande ambition, par exemple). Par conséquent, la naturalisation peut être comprise par les employeurs comme un signe « d'intégration » en termes d'acquisition du capital humain du pays d'accueil. De même, le fait de la naturalisation réduit l'incertitude quant à la durée de résidence probable de l'immigré dans le pays d'accueil et/ou ses intentions de retour. L'information ainsi transmise contribue à atténuer les doutes sur la productivité d'un demandeur d'emploi. Ce type d'incertitude étant l'une des causes principales de la discrimination statistique, la naturalisation pourrait aussi avoir pour effet de réduire cette dernière²⁴.

Quatrièmement, les individus peuvent décider d'accroître leur investissement en capital humain lorsqu'ils font le choix de la naturalisation ou à la suite de celle-ci, par exemple grâce à l'établissement d'un lien plus fort avec le pays d'accueil ou parce qu'ils escomptent un rendement supérieur de l'investissement dans des études supérieures une fois naturalisés, notamment en raison d'une discrimination moindre à l'embauche, comme indiqué ci-dessus. Les employeurs sont aussi peut-être mieux enclins à investir dans le capital humain d'un employé après la naturalisation s'ils interprètent l'acquisition de la citoyenneté comme une décision d'établissement à long terme dans le pays d'accueil. La naturalisation peut aussi faciliter l'accès aux établissements d'enseignement supérieur du pays d'accueil. En Suisse, par exemple, certaines universités limitent le pourcentage d'étudiants étrangers qu'elles accueillent. L'accès aux bourses d'études est aussi souvent lié à la nationalité.

Données empiriques

Pour évaluer correctement l'impact de la naturalisation sur l'intégration des immigrés sur le marché du travail, il est nécessaire de disposer de données permettant de comparer les résultats des immigrés en matière d'emploi avant et après la naturalisation. Tel est l'avantage des données longitudinales. Les enquêtes transversales contiennent aussi parfois des informations longitudinales, par exemple les enquêtes qui recueillent des données sur les antécédents professionnels et le moment de la naturalisation. Ces éléments sont en effet nécessaires pour déterminer si l'obtention de la nationalité du pays d'accueil améliore réellement les résultats des immigrés sur le marché du travail ou si les personnes naturalisées bénéficiaient déjà de résultats plus favorables avant la naturalisation, sans que cette dernière n'entraîne pour eux de progrès supplémentaires. Les études empiriques de l'impact de la naturalisation sur les résultats des immigrés sur le marché du travail qui s'appuient sur de telles données sont restées jusqu'ici peu nombreuses (pour un aperçu général, voir tableau IV.A1.3 dans l'annexe).

Bratsberg *et al.* (2002) ont été les premiers à utiliser des données longitudinales pour évaluer l'effet de la naturalisation sur la progression de la rémunération des hommes salariés nés à l'étranger. S'appuyant sur des données tirées de l'étude longitudinale nationale sur la jeunesse (*National Longitudinal Survey of Youth, NLSY*), ils montrent que la progression de la rémunération des jeunes immigrés aux États-Unis s'accélère une fois la nationalité acquise. L'impact de la naturalisation sur la rémunération est, selon leur évaluation, de l'ordre de 6 points de pourcentage. Ce résultat est dû pour l'essentiel à l'augmentation des revenus de chaque année d'activité après la naturalisation : ils observent en effet une augmentation de près de 3 points de pourcentage après neutralisation de toute une gamme de facteurs tels que le niveau de formation, la profession, le secteur d'activité et l'expérience antérieure. Une évolution vers des emplois meilleurs, spécifiquement en direction du secteur public et des emplois de bureau, se produit en outre après la naturalisation²⁵. Par exemple, après 5 ans de citoyenneté, la probabilité pour un immigré d'occuper un emploi du secteur public est supérieure de 3 points de pourcentage à celle d'un homologue non naturalisé. L'étude révèle donc que le renforcement de la mobilité ascendante dans l'emploi et l'amélioration de l'accès aux emplois du secteur public constituent des mécanismes essentiels par le biais desquels la naturalisation peut avoir une incidence sur l'intégration des immigrés sur le marché du travail.

Steinhardt (2008) a employé une méthodologie similaire. Les estimations qu'il a réalisées à partir des données administratives de panel sur les salariés en Allemagne montrent que l'acquisition de la citoyenneté a un impact positif pratiquement immédiat sur la rémunération des salariés, dont la progression s'accélère au cours des années suivant la naturalisation. La rémunération augmente immédiatement de 1 % après la naturalisation et, dans les années qui suivent, sa progression est supérieure d'environ 0.3 point de pourcentage par an à celle des immigrés qui optent ultérieurement pour la naturalisation²⁶. Les immigrés aux revenus les plus faibles semblent aussi être ceux qui bénéficient le plus de l'augmentation de salaire imputable à la naturalisation. Dans son analyse de l'impact de la naturalisation sur la rémunération des salariés en Norvège, Hayfron (2008) observe également un rendement supérieur par année d'expérience après la naturalisation.

Ohlson (2009), en se servant de données longitudinales sur les revenus en Suède, isole des éléments témoignant de ce qu'il appelle un « effet de motivation » de la naturalisation dans les années qui précèdent l'acquisition de la nationalité suédoise. Les revenus des hommes et des femmes salariés commencent à augmenter d'environ 3.5 % en moyenne pendant la période, depuis quatre ans avant la naturalisation, et continuent à augmenter ensuite. Il en tire la conclusion que les immigrés qui prévoient d'opter pour la naturalisation investissent effectivement plus dans le capital humain spécifique au pays d'accueil et jouissent par conséquent de revenus plus élevés avant même la naturalisation. Scott (2008), en utilisant lui aussi des données longitudinales sur les salariés en Suède, a évalué l'évolution des salaires après la naturalisation. Il observe généralement un impact positif pour les hommes mais cet impact semble assez modeste²⁷.

Seules deux études ont cherché à comparer l'emploi des immigrés avant et après la naturalisation. Fougère et Safi (2008) s'appuient sur l'échantillon démographique permanent (EDP), un ensemble de données qui permet de suivre les individus en se servant des informations recueillies pendant les recensements de 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999 en France. Les auteurs comparent des personnes ayant un statut de travail, un niveau de formation et un âge identiques avant la naturalisation et observent les différences lors de chacun des recensements ultérieurs entre ceux qui ont opté pour la naturalisation et les autres. Leur évaluation de la prime imputable à l'acquisition de la nationalité française s'établit à un niveau très haut : environ 23 points de pourcentage pour les hommes et les femmes. Ils constatent également que la naturalisation semble avoir un impact très fort sur l'emploi des immigrés les plus défavorisés, c'est-à-dire ceux dont la probabilité d'accès à l'emploi est la plus faible. Ces effets importants pourraient tenir en partie au fait que les immigrés naturalisés ont un comportement différent de ceux qui n'acquièrent pas la citoyenneté, malgré le statut comparable des deux catégories de migrants sur le marché du travail au début de la période d'observation.

Afin de contourner le problème, Scott (2008) fait porter son analyse uniquement sur les immigrés qui optent à un moment ou à un autre pour la nationalité suédoise et se sert des variations de la date de naturalisation pour mesurer l'impact de la citoyenneté suédoise²⁸. Les estimations de l'impact de la naturalisation sur l'emploi des immigrés en Suède auxquelles il parvient sont bien moins hautes. L'écart observé le plus important est celui dont bénéficient les femmes immigrées originaires d'Iran, dont le taux d'emploi augmente de 9 points de pourcentage après la naturalisation. Pour la plupart des immigrés issus de pays à bas revenus, il estime l'impact à environ 5 points de pourcentage pour les

deux sexes. En revanche, les immigrés issus de pays à hauts revenus et membres de l'OCDE ne bénéficient en général d'aucune prime de naturalisation.

Certaines données montrant que l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil réduit la discrimination ressortent des enquêtes-tests reposant sur l'envoi de CV « équivalents » – dans lesquels seuls la nationalité et le nom (indiquant une origine immigrée) des candidats diffèrent – à des employeurs qui recrutent. Ces enquêtes montrent généralement que le fait d'être détenteur de la nationalité du pays d'accueil réduit la discrimination, même si l'impact varie selon les professions. Duguet et al. (2007), par exemple, établissent qu'en France, détenir la nationalité française contribue à réduire le nombre de demandes nécessaires pour être convoqué à un entretien d'emploi par un facteur de 5 environ pour un poste de comptable mais de seulement 0.25 environ pour un emploi de serveur²⁹, ce qui indique que l'effet d'appel lié à la naturalisation tend à être plus important dans les professions réglementées hautement qualifiées³⁰.

Conclusions

Ce chapitre visait à éclaircir trois points essentiels concernant la naturalisation et l'intégration des immigrés sur le marché de l'emploi. Les questions soulevées, et les réponses obtenues à partir de l'examen des données et de la littérature spécialisée existantes, peuvent être résumées comme suit :

Quels résultats les immigrés naturalisés obtiennent-ils sur le marché du travail en comparaison avec leurs homologues n'ayant pas acquis la nationalité du pays d'accueil ?

L'analyse présentée dans les pages qui précèdent montre que l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil est généralement liée à de meilleurs résultats sur le marché du travail pour les immigrés. Les immigrés naturalisés bénéficient de résultats nettement plus favorables en matière d'emploi au regard de toute une gamme d'indicateurs, notamment une plus grande probabilité d'emploi, un statut professionnel plus élevé, un meilleur accès au secteur public et une rémunération plus élevée. Les écarts entre personnes naturalisées et non naturalisées sont en général plus marqués s'agissant des immigrés provenant de pays à bas revenus. Ces immigrés semblent être ceux qui ont le plus à gagner en obtenant la nationalité du pays d'accueil car les obstacles auxquels ils se heurtent sur le marché du travail sont souvent plus importants. Les immigrés originaires de ces pays sont aussi plus susceptibles d'acquérir la nationalité du pays d'accueil.

Les meilleurs résultats observés sont en partie imputables au fait qu'une certaine sélection positive des immigrés a lieu lors de l'accès à la citoyenneté : par exemple, les immigrés qui acquièrent la nationalité du pays d'accueil ont en général un niveau de formation plus élevé et tendent à avoir de meilleurs résultats sur le marché du travail avant même la naturalisation. Ce fait tient d'une part, à l'autosélection des immigrés « qui réussissent » et, de l'autre, aux critères requis pour obtenir la naturalisation dans les pays d'accueil. Ces critères tendent à favoriser les immigrés qui ont acquis une certaine connaissance du pays d'accueil et de sa langue et qui ont déjà obtenu de meilleurs résultats en matière d'emploi avant la naturalisation. La « sélectivité » est la plus prononcée dans le cas des immigrés issus de pays à bas revenus. Cependant, au moins dans les pays européens de l'OCDE pour lesquels on dispose de données comparables, on observe une augmentation de l'accès à la citoyenneté parmi les immigrés originaires de pays à bas revenus.

Les meilleurs résultats obtenus par les immigrés naturalisés tiennent-ils uniquement au fait que les immigrés qui finissent par opter pour la naturalisation étaient déjà mieux intégrés auparavant, ou bien certaines améliorations de résultats interviennent-elles après la naturalisation?

Un certain nombre de résultats obtenus sur la base de données réduites et des quelques rares études longitudinales disponibles montrent que la naturalisation exerce, en tant que telle, un effet bénéfique sur les performances des immigrés en matière d'emploi. Elle renforce non seulement les chances de trouver un emploi en général mais contribue aussi à accroître la qualité de l'emploi et la rémunération correspondante. Elle favorise également une meilleure représentation des immigrés dans le secteur public, souvent jugée cruciale aux fins de l'intégration dans la mesure où elle accroît la visibilité des immigrés dans la vie quotidienne et peut induire une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des immigrés dans les administrations publiques. Ces effets apparaissent presque immédiatement après la naturalisation, ce qui laisse à penser que la naturalisation a une incidence positive immédiate. En outre, ils semblent les plus marqués en ce qui concerne les immigrés les plus défavorisés sur le marché de l'emploi.

Pourquoi les résultats des immigrés s'améliorent-ils après la naturalisation?

L'amélioration des résultats semble imputable à différents facteurs comprenant : les immigrés eux-mêmes, la levée de certains obstacles sur le marché du travail et le comportement des employeurs. Les immigrés entrent dans le secteur public après la naturalisation, ce qui suggère que la disparition de certains obstacles à l'emploi est l'une des voies d'amélioration des résultats en ce domaine. De même, l'obtention de la nationalité du pays d'accueil a pour effet de réduire la discrimination, les employeurs interprétant semble-t-il la naturalisation comme un signe de productivité plus grande et, plus généralement, de meilleure intégration. Ce facteur joue apparemment un rôle particulièrement important au niveau des emplois hautement qualifiés; en effet, l'amélioration des résultats semble pouvoir être attribuée en grande partie au fait que ces emplois sont plus accessibles après la naturalisation. Une étude conclut que les bénéfices liés à la naturalisation commencent à se concrétiser avant même l'acte de naturalisation, ce qui pourrait indiquer que la perspective d'une naturalisation prochaine a aussi un impact en termes de motivation des immigrés, par exemple en incitant ces derniers à investir plus fortement dans le capital humain spécifique du pays d'accueil.

Toutefois, on ignore encore le rôle respectif de ces différents facteurs dans les améliorations observées. De nouvelles études longitudinales seront évidemment nécessaires pour affiner l'analyse et mesurer l'impact de chaque facteur.

Enseignements pour l'action publique

Quels que soient les facteurs de causalité ultimes, l'impact combiné de la naturalisation sur les différents résultats en matière d'emploi semble important dans de nombreux pays, en particulier pour les immigrés qui sont en général les plus défavorisés sur le marché du travail. La naturalisation constitue donc apparemment un moyen d'intégration efficace. Les données disponibles à ce jour semblent plaider fortement en faveur de mesures visant à inciter les immigrés à acquérir la citoyenneté et/ou à réduire les restrictions d'accès à la citoyenneté là où le problème se pose. La naturalisation améliore l'accès des immigrés à l'emploi, favorise une meilleure utilisation du capital humain des immigrés et semble aussi avantageuse pour le trésor public. Ces effets sont

particulièrement marqués s'agissant des immigrés les plus défavorisés sur le marché du travail. Au moins sous l'angle économique, les pays de l'OCDE ont donc énormément à gagner d'une ouverture de l'accès à la nationalité du pays d'accueil. Certains pays membres de l'OCDE comme l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande appliquent activement depuis de nombreuses années des politiques incitant les nouveaux immigrés à opter pour la naturalisation, en tant que moyen d'intégrer rapidement ces personnes à la société dans son ensemble. Certains de ces pays mettent aussi en avant la rapidité d'accès à la citoyenneté comme moyen d'attirer et de retenir des immigrés hautement qualifiés. En Australie, au Canada et en Nouvelle-Zélande, la très grande majorité des immigrés obtiennent la naturalisation dans un délai de cinq à dix ans après leur arrivée dans le pays³¹.

En revanche, dans les pays européens membres de l'OCDE inclus dans ce panorama, seuls un peu plus de la moitié de l'ensemble des immigrés ayant plus de dix ans de résidence ont adopté la nationalité du pays d'accueil. Cela tient peut-être, au moins pour une part, au fait que tant la société du pays d'accueil que les immigrés eux-mêmes n'ont pas conscience des avantages économiques liés à la naturalisation des immigrés. Ces avantages mériteraient donc d'être plus largement connus, aussi bien parmi les décideurs politiques que parmi les immigrés eux-mêmes.

Dans certains de ces pays, où l'accès à la nationalité est particulièrement difficile, les obstacles restent sans doute trop élevés; abaisser ces obstacles contribuerait à améliorer les résultats agrégés des immigrés sur le marché du travail. Le coût lié pour certains immigrés au renoncement à leur nationalité d'origine peut aussi constituer un obstacle majeur; rendre possible la double nationalité permettrait de résoudre ce problème. Les pays de l'OCDE ont, semble-t-il, plus à gagner qu'à perdre d'une telle orientation; le nombre de pays membres de l'OCDE qui autorisent la double nationalité est d'ailleurs en augmentation. Les immigrés devraient être plus clairement informés de ces possibilités.

Enfin, les données d'analyse révèlent que les statistiques qui mesurent les progrès de l'intégration en s'appuyant sur la population étrangère sont de moins en moins représentatives de l'ensemble de la population immigrée. Si le suivi statistique porte uniquement sur la population étrangère, tout progrès dans l'intégration des immigrés aura tendance à être sous-estimé. Il se pourrait même que – étant donné la sélectivité observée et la tendance à l'augmentation des naturalisations, qui sont toutes deux particulièrement prononcées parmi les immigrés les plus défavorisés – les résultats des « étrangers » originaires de pays à bas revenus donnent l'impression de diminuer dans le temps, en dépit de progrès réels qui n'apparaissent que si l'observation porte de façon durable sur les mêmes individus. Pour évaluer les progrès de « l'intégration », il est donc nécessaire de prendre en compte l'ensemble de la population née à l'étranger et pas uniquement les personnes ayant conservé la nationalité de leur pays d'origine.

Notes

1. Ce chapitre a été rédigé par Thomas Liebig (OCDE), Max Steinhardt (Institut économique international de Hambourg – HWWI) et Friederike Von Haaren (Université de Hanovre). Friederike Von Haaren remercie l'Agence nationale de la recherche (ANR) et la *Deutsche Forschungsgemeinschaft* (DFG) qui ont soutenu une partie de sa contribution à ce chapitre dans le cadre du projet « Integration of First and Second Generation Immigrants in France and Germany ».
2. Dans certains pays comme le Royaume-Uni et les États-Unis, il existe une distinction juridique entre nationalité et citoyenneté, la notion de nationalité étant de portée plus étendue. Les pays

d'installation préfèrent le terme de « citoyenneté » qui suggère l'idée d'une procédure légale; les pays européens de l'OCDE utilisent en général le terme de « nationalité » qui a des connotations à la fois ethniques/culturelles et juridiques. Dans ce chapitre, les termes de nationalité et de citoyenneté sont employés de façon interchangeable.

3. Néanmoins, des changements législatifs plus restrictifs en matière de naturalisation ont été apportés en Belgique en 2010.
4. Dans ce chapitre, les termes « immigrants » et « nés à l'étranger » sont considérés comme synonymes.
5. Cela comprend à la fois les cas dans lesquels le demandeur étranger est légalement en droit de demander la citoyenneté et ceux dans lesquels l'octroi de la citoyenneté résulte d'une décision discrétionnaire des autorités du pays d'accueil.
6. L'Observatoire de la citoyenneté de l'EUDO (European Union Democracy Observatory on Citizenship) a établi un glossaire détaillé des termes concernant la citoyenneté et la naturalisation en Europe (<http://eudo-citizenship.eu/citizenship-glossary/89>).
7. Ce dernier cas est celui où le conjoint et/ou les enfants du demandeur acquièrent simultanément la citoyenneté au moment de sa naturalisation (Bureau fédéral de la statistique, Allemagne, 2009).
8. La seule exception est Fougère et Safi (2008).
9. Parmi les pays inclus dans l'analyse, seule la Suisse exige un délai de résidence plus long (12 ans) pour la procédure de naturalisation ordinaire.
10. Dans ce chapitre, l'expression « pays à bas revenus » est employée en un sens équivalent à « pays ne faisant pas partie des pays à hauts revenus membres de l'OCDE ».
11. Il est possible aussi que les immigrants naturalisés investissent plus fréquemment dans les études supérieures après la naturalisation (parce qu'ils ont plus facilement accès aux bourses d'études, par exemple). Néanmoins, il est douteux que ce fait suffise à expliquer la plupart des différences de niveau de formation observées entre immigrants naturalisés et non naturalisés.
12. Dans ce chapitre, l'expression « taux d'emploi » est employée en un sens équivalent à « ratio emploi-population ».
13. Les résultats d'une analyse de régression distincte (non reproduite ici) pour ces pays confirment l'absence quasi-complète de lien statistiquement significatif entre naturalisation et probabilité d'emploi pour les immigrants originaires de pays à hauts revenus membres de l'OCDE.
14. Les résultats correspondants, qui ne sont pas inclus au tableau IV.4, peuvent être obtenus sur demande.
15. Il est possible également que le coefficient de naturalisation diffère entre immigrants de niveau d'éducation élevé ou faible. Néanmoins, la poursuite de l'analyse montre que, dans la plupart des pays, il n'y a pas de différence mesurable entre personnes de niveaux de formation différents. Les résultats correspondants, qui ne sont pas inclus au tableau IV.4, peuvent aussi être obtenus sur demande.
16. La seule exception notable à cet égard est la Norvège.
17. L'écart de rémunération relatif est défini comme l'écart de rémunération entre les immigrants naturalisés et leurs homologues non naturalisés exprimé en pourcentage de la rémunération des immigrants non naturalisés.
18. Les auteurs tiennent compte de plusieurs caractéristiques supplémentaires individuelles et sectorielles susceptibles d'expliquer le poids du facteur « capital humain », comme l'expérience professionnelle, la profession, la durée de résidence dans le pays d'accueil et le secteur d'activité.
19. Cette dernière information n'est pas directement disponible mais peut être établie de façon approximative à partir d'autres informations.
20. Cette observation est solidement fondée; elle se maintient avec d'autres spécifications du modèle.
21. http://ec.europa.eu/youreurope/nav/de/citizens/working/public-employment/index_en.html (14 octobre 2009).
22. On peut aussi envisager *a priori* que la naturalisation ait un impact négatif sur les résultats en matière d'emploi, par exemple si l'accès à certaines prestations de chômage susceptibles de réduire l'incitation à trouver un emploi est lié à l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil. Ceci pourrait être l'une des raisons expliquant l'absence observée de « prime de naturalisation » pour certains groupes dans certains pays (par exemple, les immigrants originaires de certains pays

de l'OCDE en Suède, voir plus bas et Scott, 2008). Néanmoins, comme on le verra plus en détail plus bas, cet effet n'apparaît pas dans les données agrégées qui révèlent une amélioration notable des résultats sur le marché du travail imputable à la naturalisation, en particulier pour les immigrés provenant de pays à bas revenus.

23. En Allemagne, les médecins non ressortissants d'un pays de l'UE peuvent aussi se heurter à certaines restrictions (Yamamura, 2009).
24. La discrimination statistique se produit dans les situations d'informations asymétriques, c'est-à-dire lorsqu'un employeur juge un demandeur d'emploi non pas sur la base de sa productivité individuelle (marginale) prévisible mais sur des idées préconçues sur la productivité moyenne du groupe auquel il appartient.
25. Bratsberg *et al.* (2002) observent également une augmentation des taux de syndicalisation après la naturalisation.
26. On notera que de telles augmentations de la croissance des revenus sur une base annuelle, bien que modestes, aboutissent à des écarts substantiels sur l'ensemble d'une vie de travail.
27. Cet impact, en outre, semble varier fortement selon les groupes d'immigrés; l'impact estimé est même négatif pour les immigrés de certains pays (Grèce, Chili, Norvège et Italie).
28. Scott (2008), en modifiant l'une des spécifications longitudinales de façon à prendre en compte tous les migrants (à la fois ceux qui acquièrent la citoyenneté à un certain moment et ceux qui ne le font pas), obtient en effet une « prime de naturalisation » beaucoup plus forte. Il en conclut par conséquent que, dans les analyses longitudinales standards, la prime de naturalisation est généralement surévaluée puisque d'autres facteurs que la citoyenneté sont en jeu. Le fait de limiter l'analyse aux seuls immigrés qui optent pour la naturalisation à un certain moment permet de contourner en partie ce problème.
29. Dans les deux cas, les immigrés naturalisés avaient dû envoyer des demandes plus nombreuses que les citoyens d'origine.
30. On notera que ces enquêtes prennent en compte l'effet de variables comme le niveau de formation et le lieu de la formation; elles portent généralement sur des immigrés arrivés dans le pays d'accueil à un âge précoce et ayant reçu la totalité de leur formation dans ce pays. Les résultats seraient sans doute différents s'agissant de personnes arrivées dans le pays d'accueil à l'âge adulte et ayant obtenu leurs qualifications au moins en partie à l'étranger.
31. Les États-Unis constituent de ce point de vue un cas à part puisque une partie importante de l'immigration est irrégulière. De nombreux immigrés qui résident depuis longtemps dans le pays ne peuvent prétendre à la citoyenneté américaine.

Références

- Akbari, A.H. (2008), « Immigrant Naturalisation and its Impact on Immigrant Labour Market Performance and Treasury », in Bevelander, P. et D.J. DeVoretz (éd.), *The Economics of Citizenship*, Université de Malmö, p. 129-154.
- Bevelander, P. et J. Veenman (2008), « Naturalisation and socioeconomic integration: The case of the Netherlands », in Bevelander P., D.J. DeVoretz (éd.), *The Economics of Citizenship*, Université de Malmö, p. 65-88.
- Blatter, J., S. Erdmann et K. Schwanke (2009), « Acceptance of Dual Citizenship: Empirical Data and Political Contexts », Working Paper Series « Global Governance and Democracy » 02, Institut de science politique, Université de Lucerne : www.unilu.ch/files/Acceptance-of-Dual-Citizenship-wp02.pdf, consulté le 18 février 2010.
- Blinder, A.S. (1973), « Wage discrimination: Reduced form and structural estimates », *Journal of Human Resources*, vol. 8, p. 436-455.
- Bloemraad, I. (2004), « Who Claims Dual Citizenship? The Limits of Postnationalism, the Possibilities of Transnationalism, and the Persistence of Traditional Citizenship », *International Migration Review*, vol. 38, p. 389-426.
- Bratsberg, B., J.F. Ragan et Z.M. Nasir (2002), « The Effect of Naturalisation on Wage Growth: A Panel Study of Young Male Immigrants », *Journal of Labour Economics*, vol. 20, p. 568-579.
- Brøndsted Sejersén, T. (2008), « I Vow to Thee My Countries – The Expansion of Dual Citizenship in the 21st Century », *International Migration Review*, vol. 42 (3), p. 523-549.

- Chiswick, B. (1978), « The effect of Americanization on the Earnings of Foreign-born Men », *The Journal of Political Economy*, vol. 69, p. 897-921.
- DeVoretz, D.J. et S. Pivnenko (2008), « The economic determinants and consequences of Canadian citizenship ascension », in P. Bevelander, D.J. DeVoretz (éd.), *The Economics of Citizenship*, Université de Malmö, p. 21-61.
- Dugue, E., N. Leandri, Y. L'Horty et P. Petit (2007), « Discriminations à l'embauche : Un testing sur les jeunes des banlieues d'Île-de-France », *Rapports et documents*, Centre d'analyse stratégique, Paris.
- Commission européenne (2007), « Travailler en Europe : Fonction publique », http://ec.europa.eu/youreurope/nav/en/citizens/working/public-employment/index_fr.html# (consulté le 14 octobre 2009).
- Federal Statistical Office Allemagne (2009), *Bevölkerung und Erwerbstätigkeit, Einbürgerungen*, Wiesbaden.
- Fougère, D. et M. Safi (2008), « L'acquisition de la nationalité française : quels effets sur l'accès à l'emploi des immigrés (France, 1968-1999) », IZA DP n° 3372.
- Hayfron, J.E. (2008), « The economics of Norwegian citizenship », in P. Bevelander, D.J. DeVoretz (éd.), *The Economics of Citizenship*, Université de Malmö, p. 89-104.
- Home Office (2009), *British Citizenship Statistics United Kingdom 2008, Statistical Bulletin 09/09*.
- Liebig, T. et S. Widmaier (2009), « Children of Immigrants in EU and OECD countries: An Overview », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations n° 97*.
- Mazzolari, F. (2009), « Dual Citizenship Rights: Do They Make More and Richer Citizens? », *Demography*, vol. 46, n° 1, p. 169-191.
- Oaxaca, R. (1973), « Male-female wage differentials in urban labour markets », *International Economic Review*, vol. 14, p. 693-709.
- OCDE (2007), *Jobs for Immigrants (vol. 1): Labour Market Integration in Australia, Denmark, Germany and Sweden*, Éditions de l'OCDE, Paris.
- OCDE (2008a), *Perspectives des migrations internationales*, Éditions de l'OCDE, Paris.
- OCDE (2008b), *Les migrants et l'emploi (vol. 2) : L'intégration sur le marché du travail en Belgique, en France, aux Pays-Bas et au Portugal*, Éditions de l'OCDE, Paris.
- Ohlsson, M. (2008), « The impact of becoming Swedish citizen on labor earnings and employment », Université de Vaxjö, mimeo.
- Scott, K. (2008), « The Economics of Citizenship: Is there a Naturalisation Effect? », in P. Bevelander, D.J. DeVoretz (éd.), *The Economics of Citizenship*, Université de Malmö, p. 107-126.
- Staton, J.K., R. Jackson et D. Canache (2007), « Dual Nationality Among Latinos: What Are the Implications for Political Connectedness? », *The Journal of Politics*, vol. 69, p. 470-482.
- Steinhardt, M.F. (2008), « Does Citizenship matter? The economic Impact of naturalisation in Allemagne », *Centro Studi Luca d'Agliano, Development Working Paper n° 266*.
- Steinhardt, M.F., T. Straubhaar et J. Wedemeier (2009), « Studie zur Einbürgerung und Integration in der Schweiz: Eine arbeitsmarktbezogene Analyse der Schweizerischen Arbeitskräfteerhebung », Étude réalisée pour l'Office fédéral des migrations, Suisse.
- Van Oers, R., B. de Hart et K. Groenendijk (2006), « The Netherlands », in R. Bauböck, E. Ersbøll, K. Groenendijk et H. Waldrauch (éd.), *Acquisition and Loss of Nationality*, Amsterdam University Press, p. 393-436.
- Yamamura, S. (2009), « "Brain Waste" ausländischer Ärztinnen und Ärzte in Deutschland », *Wirtschaftsdienst*, 89 (3), p. 196-201.

Annexe méthodologique

Les estimations présentées dans ce chapitre se basent sur les données totalisées de l'Enquête sur la population active en Europe pour 2006 et 2007, circonscrites aux personnes âgées de 15 à 64 ans qui ne sont pas en formation et aux personnes nées à l'étranger qui ont plus de dix ans de résidence dans le pays d'accueil. Des microdonnées ont été utilisées pour l'Allemagne (Microcensus 2005), la France (Enquête Emploi 2007) et les États-Unis (Current Population Survey March Supplement 2008). Dans les analyses de régression, des microdonnées ont aussi été utilisées pour l'Autriche (Microcensus 2008) et la Suisse (Enquête sur la population active 2008). Dans le cas de l'Allemagne, les Allemands de souche (*Aussiedler* et *Spätaussiedler*) sont exclus de l'analyse. Les immigrés en France comprennent uniquement les personnes nées à l'étranger ayant une nationalité étrangère à la naissance.

Les immigrés sont regroupés par pays de naissance. L'Amérique du Nord (Mexique non inclus) et l'Océanie sont regroupées avec les pays membres de l'UE et de l'AELE au sein des « Pays à hauts revenus et membres de l'OCDE ». Par manque de données, il n'a pas été possible d'inclure le Japon et la Corée dans ce groupe. Ces pays sont compris dans la catégorie « Asie de l'Est et du Sud-Est ».

Dans les microdonnées françaises et allemandes, les pays d'origine diffèrent légèrement de ceux utilisés pour les autres pays. Dans les données allemandes, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège ne sont pas inclus dans la catégorie des « Pays à hauts revenus et membres de l'OCDE ». Il n'était pas possible en outre de distinguer les immigrés originaires de différents pays africains en Allemagne; par conséquent, le groupe « Autres pays d'Afrique » n'existe pas pour ce pays: tous les immigrés venus d'Afrique en Allemagne sont inclus dans le groupe « Afrique du Nord et Proche-Orient ».

En France, les immigrés d'Algérie, de Tunisie et du Maroc forment à eux seuls le groupe « Afrique du Nord et Proche-Orient ». Le groupe « Asie de l'Est et du Sud-Est » comprend uniquement les immigrés du Laos, du Cambodge et du Viêtnam.

Les pays d'origine des immigrés autres que les « Pays à hauts revenus et membres de l'OCDE » sont désignés comme « Autres pays », « Pays restants » ou « Pays à bas revenus ».

Dans les données pour les États-Unis, les « professions hautement qualifiées » désignent les professions commerciales, financières et de gestion, ainsi que les professions libérales et apparentées; les « professions peu qualifiées » incluent les métiers du nettoyage et de l'assistance.

Tableau IV.A1.1. Taux d'emploi des hommes immigrés, par statut de citoyenneté et région d'origine, autour de 2007

Total	Pays à haut niveau de revenu et membres de l'OCDE		Autres pays													
			Total		Régions											
					Pays européens non UE/AELE		Pays d'Amérique centrale et du Sud, et Caraïbes		Asie de l'Est et du Sud-Est		Afrique du Nord et Proche/Moyen-Orient		Autres pays africains			
Non immigrés naturalisés	Différence entre immigrés et non naturalisés	Non immigrés naturalisés	Différence entre immigrés et non naturalisés	Non immigrés naturalisés	Différence entre immigrés et non naturalisés	Non immigrés naturalisés	Différence entre immigrés et non naturalisés	Non immigrés naturalisés	Différence entre immigrés et non naturalisés	Non immigrés naturalisés	Différence entre immigrés et non naturalisés	Non immigrés naturalisés	Différence entre immigrés et non naturalisés			
Autriche	79	(-2)	88	-15	76	(3)	76	(3)	(92)	-11
Belgique	65	(2)	69	(-3)	53	14	53	(11)	46	16	(59)	18
Suisse	83	(1)	86	(-2)	79	5	77	7	(81)	(2)	91	(-3)	75	(6)	83	(-2)
Allemagne	68	11	77	4	62	16	62	17	77	(10)	73	(2)	55	19	-	-
Danemark	71	7	86	(2)	62	12	62	(12)	(53)	16
Espagne	77	8	77	11	77	(5)	71	(9)	78	(6)	92	(-8)	72	(7)	90	(-19)
France	69	6	75	-6	64	12	60	(1)	(85)	-15	(77)	(10)	58	17	77	(3)
Luxembourg	81	(-5)	81	(-5)	80	(0)	85	(72)	..
Pays-Bas	76	(1)	81	(-1)	72	(4)	79	(-6)	(81)	(-1)	84	(-2)	60	(4)	70	(13)
Norvège	87	-10	90	(-8)
Suède	72	(5)	77	(3)	59	18
Royaume-Uni	80	(1)	81	(5)	78	(2)	(66)	(9)	(70)	(2)	80	(-1)	(67)	(11)	82	(2)
États-Unis	83	2	85	(-5)	82	3	71	(10)	85	(0)	82	5	81	(6)	77	13
Moyenne OCDE	75	3	80	-1	70	8										

Note : La part des hommes immigrés employés non naturalisés est exprimée en pourcentage. « .. » signifie que le chiffre n'est pas statistiquement significatif. La différence entre naturalisés and non naturalisés est indiquée en points de pourcentage. Les différences qui ne sont pas significatives (probabilité > = 10 %) sont entre parenthèses. La moyenne OCDE est la moyenne non pondérée des pays dans le tableau; par manque de données publiables dans certaines catégories, la moyenne OCDE n'est pas calculée pour les régions d'origine autres que des pays à haut revenu membres de l'OCDE et ne comprend pas la Norvège. L'échantillon est seulement relatif aux immigrés âgés de 15 à 64 ans qui ne sont pas dans le système éducatif et résident depuis au moins 10 ans dans le pays d'accueil.

Source : Voir annexe méthodologique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/887242214051>

Tableau IV.A1.2. Taux d'emploi des femmes immigrées, par statut de citoyenneté et origine, autour de 2007

Total	Pays à haut niveau de revenu et membres de l'OCDE		Autres pays													
			Total	Régions												
				Pays européens non UE/AELE		Pays d'Amérique centrale et du Sud, et Caraïbes		Asie de l'Est et du Sud-Est		Afrique du Nord et Proche/Moyen-Orient		Autres pays africains				
Non naturalisées	Différence entre immigrées naturalisées et non naturalisées	Non naturalisées	Différence entre immigrées naturalisées et non naturalisées	Non naturalisées	Différence entre immigrées naturalisées et non naturalisées	Non naturalisées	Différence entre immigrées naturalisées et non naturalisées	Non naturalisées	Différence entre immigrées naturalisées et non naturalisées	Non naturalisées	Différence entre immigrées naturalisées et non naturalisées	Non naturalisées	Différence entre immigrées naturalisées et non naturalisées			
Autriche	61	(1)	71	(-12)	56	(8)	56	(8)	(55)	21
Belgique	44	(3)	50	(3)	29	16	(25)	(8)
Suisse	68	(2)	72	(-2)	63	(7)	61	(9)	70	(-2)	76	(-7)	(61)	(9)	75	(1)
Allemagne	48	14	60	7	40	18	40	16	50	14	52	(3)	29	20		(0)
Danemark	58	9	76	(-1)	47	18	51	17	.		(52)	(11)	-	-
Espagne	62	(7)	60	(4)	64	(8)	53		76	(0)	72	(11)	46	(1)	72	(2)
France	54	3	69	-8	43	11	34	15	81	(-10)	35	14	60	9
Luxembourg	65	(-5)	66	(-7)	58	(8)	(52)		(74)	..
Pays-Bas	55	(5)	73	(-8)	39	20	38	(11)	(49)	18	56	(6)	27	19	(49)	(18)
Norvège	83	-11	86	(-6)
Suède	74	(-5)	75	(-2)	69	(-2)
Royaume-Uni	58	(0)	67	(2)	47	9	(32)	21	69	(1)	39	(8)	(49)	(-1)	56	13
États-Unis	58	13	66	(3)	56	14	42	22	53	17	68	5	52	(13)	76	(0)
Moyenne OCDE	59	4	67	-2	51	11										

Note : La part des femmes immigrées employées non naturalisées est exprimée en pourcentage. « .. » signifie que le chiffre n'est pas statistiquement significatif. La différence entre naturalisées and non naturalisées est indiquée en points de pourcentage. Les différences qui ne sont pas significatives (probabilité > = 10 %) sont entre parenthèses. La moyenne OCDE est la moyenne non pondérée des pays dans le tableau; par manque de données publiables dans certaines catégories, la moyenne OCDE n'est pas calculée pour les régions d'origine autres que des pays à haut revenu membres de l'OCDE et ne comprend pas la Norvège. L'échantillon est seulement relatif aux immigrés âgés de 15 à 64 ans qui ne sont pas dans le système éducatif et résident depuis au moins 10 ans dans le pays d'accueil.

Source : Voir annexe méthodologique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/887255482122>

Tableau IV.A1.3. **Études longitudinales de l'impact de la naturalisation sur les résultats des immigrés en matière d'emploi**

Étude	Pays	Données, période, type de données	N*	Méthodologie	Effets sur	Résultats	Ampleur de l'impact
Bratsberg <i>et al.</i> (2002)	USA	National Longitudinal Survey of Youth (NLSY), 1979-91, données d'enquête	2 514	Effets individuels fixes	Rémunération	Incidence positive sur la croissance de la rémunération; pas d'indication d'une croissance accélérée de la rémunération avant la naturalisation.	Le rendement par année d'expérience augmente de 2.5 points de pourcentage après la naturalisation.
Bratsberg <i>et al.</i> (2002)	USA	National Longitudinal Survey of Youth (NLSY), 1979-91, données d'enquête	2 514	Analyses de régression avec modèle probit dynamique	Emploi	Incidence positive sur l'emploi dans le secteur public et le secteur des employés de bureau.	Après 5 ans de citoyenneté la probabilité d'emploi dans le secteur public, évaluée à la moyenne de l'échantillon, augmente de 3.3 points de pourcentage par rapport à la période précédant la naturalisation.
Steinhardt (2008)	Allemagne	Échantillon IAB sur l'emploi, 1975-2001, données administratives	507 325	Effets individuels fixes	Rémunération	Incidence positive sur la croissance de la rémunération après la naturalisation; effet positif immédiat de la naturalisation.	La croissance de la rémunération après la naturalisation est supérieure de 0.3 point de pourcentage par an à celle des immigrés non naturalisés. En outre, une augmentation immédiate de l'ordre de 0.8 point de pourcentage est imputable à la naturalisation.
Fougère et Safi (2009)	France	Échantillon démographique permanent (EDP), 1968-99, données de recensement	17 386	Modèle probit bivarié	Emploi	Lien positif entre probabilité d'accès à l'emploi et naturalisation. L'ampleur varie selon les groupes d'immigrés.	La naturalisation est associée à un avantage d'emploi de 23 points de pourcentage pour les hommes et pour les femmes.
Scott (2008)	Suède	Base de données SLI (Swedish Longitudinal Immigrant), 1980-2001, données administratives	Non connu	Régressions probit	Emploi	Résultats mitigés. Le lien entre probabilité d'accès à l'emploi et naturalisation varie fortement selon les groupes d'immigrés.	Les immigrés naturalisés originaires d'Éthiopie ont une probabilité plus forte de 7 points de pourcentage d'être employés à plein-temps que leurs homologues non naturalisés. Par contre, la probabilité d'emploi des immigrés naturalisés aux USA est inférieure de 16 points de pourcentage à celle de leurs homologues non naturalisés.
Scott (2008)	Suède	Base de données SLI (Swedish Longitudinal Immigrant), 1980-2001, données administratives	Non connu	Effets aléatoires (GLS)	Rémunération	Résultats mitigés. Le lien entre probabilité d'accès à l'emploi et naturalisation varie fortement selon les groupes d'immigrés.	La rémunération des immigrés naturalisés issus de la République tchèque est supérieure de 6 % à celle de leurs homologues non naturalisés. Celle des immigrés grecs naturalisés est inférieure de 4 % à celle de leurs homologues non naturalisés.


Tableau IV.A1.3. **Études longitudinales de l'impact de la naturalisation sur les résultats des immigrés en matière d'emploi (suite)**

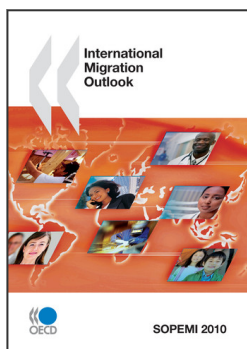
Étude	Pays	Données, période, type de données	N*	Méthodologie	Effets sur	Résultats	Ampleur de l'impact
Ohlson (2008)	Suède	LISA, 1990-2006, données administratives	497 293	Effets individuels fixes	Rémunération	Pas d'indication d'une incidence positive de la naturalisation sur la croissance de la rémunération; données montrant une croissance accélérée de la rémunération avant la naturalisation.	La rémunération commence à augmenter d'environ 3.5 % en moyenne 4 ans avant l'acquisition de la nationalité, et l'augmentation se poursuit après.
Hayfron (2008)	Norvège	FD-Tygd Panel, 1992-2000, données administratives	2 382	Effets aléatoires	Rémunération	Lien positif entre croissance de la rémunération et naturalisation.	En étendant la période de naturalisation d'un an, le salaire d'un immigré naturalisé augmente de 10 %, évalué à la moyenne de l'échantillon.

* Toutes les observations se rapportent exclusivement aux immigrés non naturalisés et naturalisés.

Note : La part des femmes immigrées employées non naturalisées est exprimée en pourcentage. « .. » signifie que le chiffre n'est pas statistiquement significatif. La différence entre naturalisées and non-naturalisées est indiquée en points de pourcentage. Les différences qui ne sont pas significatives (probabilité $\geq 10\%$) sont entre parenthèses. La moyenne OCDE est la moyenne non pondérée des pays dans le tableau; par manque de données publiables dans certaines catégories, la moyenne OCDE n'est pas calculée pour les régions d'origine autres que des pays à haut revenu membres de l'OCDE et ne comprend pas la Norvège.

Source : Voir annexe méthodologique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/887258707468>



Extrait de :
International Migration Outlook 2010

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/migr_outlook-2010-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2010), « Naturalisation et intégration des immigrants sur le marché du travail », dans *International Migration Outlook 2010*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/migr_outlook-2010-7-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.